

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



12<sup>e</sup> Année

AVRIL-MAI 1956

N<sup>os</sup> 4-5

## SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'avril) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois d'avril) . . . . .	2
3. La Septième Séance de l'OTAN . . . . .	2
4. Le 25 <sup>e</sup> Anniversaire de l'Office National du Tourisme . . . . .	3
5. Le Mariage de S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg avec S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg . . . . .	7
6. Signature d'un accord culturel Italo-Luxembourgeois . . . . .	13
7. Réunion à Paris du Conseil de l'U.E.O. . . . .	14
8. Réunion à Paris du Conseil de l'OTAN . . . . .	15
9. Année Economique 1955 et perspectives pour 1956 . . . . .	16
10. Le Cinquantenaire de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembg. . . . .	25
11. Inauguration de la 8 <sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg . . . . .	29
12. La Conférence de Venise sur l'Euratom et le Marché Commun . . . . .	35
13. Le Mémorial Day célébré à Luxembourg. . . . .	36
14. Le Mois en Luxembourg (Mois d'avril) . . . . .	37
15. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai) . . . . .	

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

## Mémorial (mois d'avril)

### Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté ministériel du 10 avril 1956 établit la liste des substances considérées comme engendrant la toxicomanie.

\*

### Ministère des Transports.

Un arrêté ministériel du 9 avril 1956 crée un Comité National de l'Energie.

Un arrêté du même jour crée un Conseil National de l'Energie Nucléaire.

\*

### Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 20 mars 1956 détermine les services sociaux que les caisses de maladie pourront organiser au moyen des fonds provenant de la participation des assurés aux frais des prestations en nature.

## Chambre des Députés (mois d'avril)

12 avril: Réunion des trois Sections.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

24 avril: 34<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Confirmation de la nomination des rapporteurs de plusieurs projets de loi et complètement d'une Commission spéciale. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'un pré domanial situé à Capellen (N<sup>o</sup> 580). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'immeubles domaniaux (N<sup>o</sup> 581). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense

du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'aliénation d'immeubles domaniaux (N<sup>o</sup> 587). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant interdiction d'exercices aériens dangereux en plein air dans les cirques et music-halls et autres lieux publics sans filets protecteurs (N<sup>o</sup> 588). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

30 avril: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

## Le Septième Anniversaire de l'OTAN

Une cérémonie marquant le cinquième anniversaire de la création du grand quartier général des Forces alliées en Europe et le septième anniversaire de la signature du traité de l'OTAN se déroula, le 4 avril 1956, devant l'Etat-Major du SHAPE, à Louveciennes.

De nombreuses personnalités civiles et militaires assistèrent à cette cérémonie, au cours de laquelle les drapeaux des quinze pays membres de l'Alliance atlantique furent hissés solennellement.

La cérémonie fut clôturée par un défilé des détachements militaires, composés de quatre représentants en grand uniforme de chacune des nations alliées. Le Luxembourg y était repré-

senté par un détachement de la Garde grand-ducale.

Rappelons qu'au cours des cérémonies qui eurent lieu à Luxembourg à l'occasion du septième anniversaire de la signature du Pacte atlantique, M. Pierre Werner, Ministre de la Force armée, prononça, le 4 avril, le discours suivant sur les antennes de Radio-Luxembourg:

« Léif Matbierger!

Et sin haut siwe Joer, datt den Nordatlantikpakt zu Washington önnierzéchent gouf.

Et ass schons richteg, datt mer all Joer op desen Daag un daat groust Vertragswierk vum Atlantikpakt erönnert gin, deen ons mat aanere

freien an demokratische Länner zesummebönnt an enger eemoleger Solidaritéit vu Freiheit a géigenseiteger Protektioun.

Onst eegent politesch Liewen entgeet net de Konsequenzen, déi esou e vitalt Stéck vun onser Aussepolitik mat sech bréngt. Mir haalen eng bescheide Plaatz am Conseil vun den Atlantiklänner. Mä mir spillen loyal ons Roll als souveraine Staat an als Partner, deen, zu sengem traditionelle Recht op Eegenexistenz an der Allianz d'Unerkennung vu senger besonneschen Verhältnissen a senger spezieller Schutzbedürftegkeet sicht. An dobei sti mer loyal zu dem Wuurt, daat mir selwer gin hun. Et ass allerdéngs net esou, datt et den Atlantikpakt wir, deen ons militäresch Solidaritéitpolitik begrönnt hätt. Déi ass natirlecherweis aus onser Erfahrung vum leschte Krich erausgewuess. Schons virum Atlantikpakt haate mer onse militäreschen Effort ugefaangen. Mé en huet an der Atlantikallianz e Sönn an eng Form kritt; en huet sech geformt an e werd sech och nach weider formen no Moosstief, déi een verständnegerweis un e klenzt Land ewéi onst lée kann.

Den Atlantikpakt ass déi Institutioun, déi eleng am Stand ass, onsem Land d'Secherheet ze gin an ze erhaalen. Et sollt een sech dach begehieren fir d'Tatsaach, datt héiher Beamten an Offizéier vun esou vill verschiddene Länner an de Quartiers généraux, an den Etats-Majors, an de Kommissiounen vum NATO hir Käpp zesummestrecken, zesummeplangen, hir national Belanger a Bedierfnesser, och hir in-Käpp zesummestrecken, zesummeplangen, hir Budgete vergleichen, finanziell Laaschten no gerechte Normen ze verdeelen sichen, daat alles an engem Geescht vu Verständnes, an enger freier an offener Aussprooch.

An deem Geescht ass eng militäresch Integratioun geschitt, déi der westlecher Welt Halt gött, déi se och moralesch staark muss maan fir déi Geforen, déi er lueren, ze begéinen.

An engem Moment, wou am Osten vun Europa sech beméit gött, en neit Gesiicht der westlecher Welt ze weisen, wou mer ons frée können, datt emol Diren dohin liicht opgestouss

gin — oh, nach laang net genug, fir datt mer e richtegen Echange vun Ideen a Gefiller hätten —, do empfönd d'Vollek d'Laaschten vun der Waachsamkeet e bösschen méi schwéier.

Et ass emsou méi natirlech, datt ons Leit alleguer nom Fridden verlaangeren an en néideg hun, et ass och esou, datt d'Schrecken vun engem neie Krich net auszedenke sin.

Den Atlantikpakt soll ons de Fridden erhaalen. E soll ons moralesch a materiell Werter erhaalen. En huet schons gewierkt. Et géng net esou vill Stuurm géint e gelaaf gin, wann e net e wierksamt Möttel gewiescht wär, fir gewössen Entwécklungen en Halt ze gebidden. Mir kucken mat engem opgeschlossene Geescht an d'Zoukonft, mir wönschen vun Herzen, datt d'Of-rüstong, öm déi sech zu London fir de Moment eng Sous-Commission vun den Nations Unies beméit, sech durchsetze soll, datt acceptabel Plangen presentéiert an durchgeführt gin am Intérêt vun der Mönchheit, mä esou laang, wéi Instrumenter fir de Krich geschaaf gin, esou laang, wéi am Osten an och soss d'Leit schwéier Sacrificer fir hire Militärdéngscht, fir hir Militärmaschinen, fir hire Militärbudget op sech huelen, esou laang wir et sech selwer opgin, wir et all ons Werter an d'Schanz schéissen, wir et och de Fridden an d'Schanz schéissen, wa mer an onser Bereitschaft géngé nolossen. De General Gruenther huet ons a senger Konferenz zu Letzeburg virun enger Woch versechert, hie géng keng aner Plange kennen beim NATO wéi déi, déi ons Verdeedegong organiséieren. Mir sin a bleiwen an de militäresche Plangen an der Defensiv. Mä mir müssen offensiv sin mat onse Freiheitsidéen, mat onsem religiéisen a philosophesche Gedankengutt a mat onsem treien Zesummenhaalen. Sou wéi de Lord Ismay den 1. November 1954 geschriwen huet: "Si nous demeurons fidèles à nous-mêmes, fidèles les uns envers les autres et si nous restons unis comme nous le sommes aujourd'hui, nous éviterons les horreurs indicibles d'une troisième guerre mondiale et nous pourrons consacrer, dans une mesure croissante, nos énergies et nos ressources aux œuvres de paix."

## Le 25<sup>e</sup> Anniversaire de l'Office National du Tourisme

Le 23 avril 1956, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Office National du Tourisme, une séance académique a été organisée à l'auditorium de Radio-Luxembourg par le Président et les Membres de l'Office National du Tourisme, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, entourés de nombreuses personnalités.

Le Président et les Membres du Comité Exécutif de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme, qui avaient choisi cette année Luxembourg comme lieu de leur 45<sup>e</sup> réunion, assistèrent également à la cérémonie. Ils furent présentés à Leurs Altesses Royales à Leur arrivée par M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office Luxembourgeois de Tourisme.

Au cours de cette brillante soirée, le grand orchestre de Radio-Luxembourg, placé sous la direction de maître Henri Pensis, exécutait le programme suivant: « Wilhelmus »; « Obéron », ouverture de G. M. von Weber; « Céphale » et Procris », trois danses de Grétry; deux danses hongroises, de Weiner; « Ons Hémecht » de J. A. Zinnen; « Wilhelmus ».

Au cours de la séance académique; des discours furent prononcés par M. Fernand Lœsch, Président de l'Office National du Tourisme, par M. Michel Touma (Liban), Président de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme, et par M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques et au Tourisme, Membre du Gouvernement.

Voici le texte du discours de M. Fernand Lœsch:

« Altesses Royales,

Depuis longtemps, tous ceux qui s'intéressent au tourisme luxembourgeois, se sont sentis profondément reconnaissants envers Leurs Altesses Royales pour l'intérêt qu'Elles manifestent à l'égard de cette cérémonie. J'ai à cœur, en ma qualité de Président de l'Office Luxembourgeois du Tourisme, de saluer S. A. R. le Grand-Duc héritier et S. A. R. la Grande-Duchesse héritière et de Leur présenter l'hommage de notre sympathie et de notre dévouement. Cette haute présence dénote l'intérêt que Notre Famille Souveraine et avec Elle notre pays tout entier porte aux destinées du tourisme. Elle nous donne encore l'occasion de montrer à nos hôtes tant indigènes qu'étrangers le dévouement indéfectible et l'amour filial, dont tous les Luxembourgeois entourent leur Souveraine bien-aimée et toute la famille grand-ducale.

Messieurs,

Le Président de l'Office Luxembourgeois du Tourisme est heureux et fier de pouvoir accueillir en ce jour les représentants de tant de nations amies qui se sont rassemblés à nouveau sous le signe de l'amitié et de la paix. Le travail qu'ils accomplissent en effet depuis des années et qu'ils entendent poursuivre pendant quelques jours à Luxembourg, est un travail essentiellement pacifique. Son but est d'ailleurs documenté par la présence de délégués appartenant à des nations, dont l'idéologie et la conception politique, économique et sociale peuvent être divergentes, mais qui se retrouvent et se joignent, lorsqu'il s'agit d'une politique du rapprochement des peuples et d'une meilleure compréhension entre les gens de bonne volonté.

Messieurs,

Nous fêtons aujourd'hui le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Office Luxembourgeois du Tourisme. Si vous voulez jeter un regard en arrière, vous constaterez qu'à cette époque lointaine il n'existait pas d'organisme soit public soit privé qui s'occupait du tourisme. A ce moment-là, il est vrai, différents syndicats d'initiative essayaient de s'en occuper. La mission de ces syndicats intéressait telle localité, voire telle région du pays; sa mission consistait avant tout de

faire connaître aux touristes étrangers notre pays comme un lieu de séjour agréable et utile. Il est bien vrai qu'on ne trouve pas sur ce sol ni les beautés sauvages des régions alpestres ou nordiques, on n'y voit pas les merveilles artistiques de maints pays latins. En entrant sur le territoire du Grand-Duché, les syndicats offraient aux touristes un territoire simple, dont chaque coin rappelle l'esprit de liberté de sa population et sa volonté farouche et inébranlable de maintenir et de défendre son indépendance.

C'est alors que le Ministre du Commerce, après avoir accueilli des suggestions et des recommandations, est intervenu pour convoquer les différents bourgmestres du pays qui s'intéressaient au tourisme. A la suite de cette réunion fut créé l'Office Luxembourgeois du Tourisme, dont la mission consiste avant tout à propager le tourisme, à coordonner toutes les activités afférentes et à entretenir les relations les plus étroites avec les groupes affiliés. D'aucuns ont considéré l'Office National du Tourisme comme un organisme de l'Etat, c'est-à-dire comme une organisation parastatale. Ces mêmes personnes ont été frappées par les subventions de plus en plus importantes que l'Etat versait à l'Office du Tourisme. Je suis d'accord à reconnaître en partie la justesse de cette politique, mais, en ma qualité de Président, je tiens à répéter et à affirmer à nouveau que cette organisation a été et sera toujours une organisation privée, soutenue, il est vrai, par l'Etat, dont le but est de créer une organisation universelle, dont la mission consiste à ouvrir largement les frontières du pays, d'y permettre l'accès libre et la circulation sans entraves ni chicanes, afin de faire connaître aux visiteurs étrangers les us et coutumes des différents peuples. Le contact régulier, empreint de franchise et d'amitié, créera une base d'entente et fera disparaître des malentendus et des suspicions. Il aura une influence heureuse sur la politique générale des pays et créera un climat favorable pour les relations pacifiques entre les différentes nations.

Telle est l'œuvre accomplie dans le passé par l'Office Luxembourgeois du Tourisme, telle sera aussi l'œuvre que cet Office accomplira dans l'avenir pour l'extension et la prospérité du tourisme luxembourgeois. »

M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques et au Tourisme, Membre du Gouvernement, s'adressa à l'assistance en ces termes:

« Au seuil de la saison touristique nous sommes gratifiés cette année-ci d'heureuses coïncidences de manifestations qu'on aurait même voulu provoquer, si elles ne s'étaient pas présentées d'elles-mêmes.

Trois semaines ne se sont pas encore écoulées depuis que nous avons fêté en petit comité les 60 ans du Touring-Club, ensemble avec les représentants attirés de l'Alliance Internationale du Tourisme.

Nous voilà réunis pour commémorer les timides et modestes débuts d'un organisme officiel du tourisme dans le Grand-Duché, cette fois-ci encore en



présence de très hautes personnalités du tourisme international, je dirais même des principaux responsables et des meilleurs spécialistes du tourisme mondial. Notre Office National du Tourisme peut s'enorgueillir à juste titre de voir, à l'occasion de son 25<sup>e</sup> Anniversaire, le Comité Exécutif de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme tenir ses assises dans notre pays. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président International, Messieurs les Membres de l'Exécutif, de vous dire combien nous sommes sensibles à ce geste sympathique et encourageant. Soyez en remerciés de tout cœur!

Je ne me pencherai pas sur l'historique de l'Office, je ne tracerai ni son organisation structurelle, ni ses inestimables relations et activités internationales. Monsieur le Président Fernand Lœsch, Messieurs les Vice-Présidents Victor Prost et Henry Cravatte l'ont fait de main de maître dans l'Annuaire jubilaire. Même observation en ce qui concerne l'activité féconde de l'Office, dont tous les détails apparaissent avec clarté et netteté dans l'excellent Compte rendu de Monsieur le Directeur Robert Ginsbach.

Je conviens volontiers qu'il est difficile de ne pas se répéter, lorsqu'on est appelé par ses fonctions officielles à parler souvent en public à propos d'un même sujet. Je suis d'autant plus embarrassé que l'écho de la brillante conférence faite récemment à Luxembourg par Monsieur le Commissaire Général Arthur Haulot reste toujours vivant. N'empêche qu'il est des idées, sur lesquelles on ne peut jamais trop insister.

C'est pourquoi je me réfère une fois de plus aux réflexions pertinentes sur le tourisme qui se trouvent dans les « Aspects du 20<sup>e</sup> Siècle » de Monsieur André Siegfried et dont je me suis emparé pour la première fois il y a dix mois à l'occasion de cette initiative hardie et originale que fut l'installation du Télésiège à Vianden. Je ne peux pas ne pas faire de comparaison avec le développement de notre tourisme national en suivant l'illustre académicien dans sa démonstration d'une transformation du tourisme classique, aristocratique, romantique et personnel des hôtels Ritz en un tourisme moderne, démocratique, social et collectif, inauguré par Cook. La place non négligeable prise dans le rapport de Monsieur Ginsbach par le tourisme social en général et par les activités du tourisme en plein air, des auberges de la jeunesse et des gîtes d'étape en particulier en est la meilleure illustration. La généralisation du loisir garanti par la loi apparaît comme l'expression symbolique de cette sensationnelle évolution qui voit de nouvelles couches de la population s'intéresser de plus en plus au tourisme. Transformation et évolution qui s'accroîtront à fur et à mesure que l'automatisation et la réduction de la durée du travail s'imposeront.

C'est encore pourquoi je ne me lasserai pas de répéter que dans notre pays à structure économique quasi monolithique les possibilités offertes par le développement touristique doivent faire l'objet d'une sollicitude particulièrement attentive de la part des pouvoirs publics.

C'est également, pourquoi le Gouvernement ne cessera pas de proclamer que l'infrastructure touristique ne pourra jamais être axée chez nous sur le grand tourisme. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille tenir l'équipement touristique dans de trop modestes limites, surtout en ce qui concerne la capacité d'accueil et sa qualité. Inutile d'insister dans cet ordre d'idées sur les efforts faits en faveur du tourisme itinérant, de l'amélioration de notre réseau routier, ferroviaire, voire même aérien, des sentiers touristiques surtout, de l'hébergement sous tous ses aspects, des installations techniques pour la distraction, sans que ce renvoi soit exhaustif.

C'est enfin pourquoi le Gouvernement continuera d'affirmer que l'organisation méthodique, la propagande efficace et surtout la coordination des activités sont et devront rester les principes directeurs de toute politique touristique. Ce qui m'amène à me demander, si la structure organique actuelle de notre Office National du Tourisme correspond à ces postulats. S'il est cet organisme vivant indispensable dans un domaine qui est mouvant par essence? Je n'hésite nullement à répondre par l'affirmative. Il n'est peut-être pas sans intérêt de répéter ce que j'ai dit à ce sujet lors des récents débats budgétaires à la Chambre des Députés: « Je sais que les idées peuvent diverger quant à ce mode d'administration où le rôle de l'Etat se borne à la mise à la disposition de crédits budgétaires et à la surveillance de leur utilisation. Pour ma part, j'estime qu'il est préférable de s'en tenir à un système qui garantit le caractère souple et dynamique du service plutôt que de transformer l'Office en un organisme de l'Etat avec tous les risques de l'inévitable routine administrative. »

Cette déclaration tient toujours, Monsieur le Président de l'Office. Il se peut que le problème se pose d'une autre façon dans d'autres pays et il est un fait que dans des pays avoisinants notamment l'aspect étatique de l'organisme central prévaut. N'empêche que pour ma part je reste convaincu que la forme qui a été adoptée chez nous, est une des causes essentielles de l'essor prodigieux qu'a pris le tourisme dans le Grand-Duché et que la mobilité dans l'action déployée par l'Office National du Tourisme n'a pas été sans effet sur l'augmentation progressive des recettes de l'industrie touristique qui ont atteint en 1955 le montant impressionnant de 900 millions de francs. Je désire sincèrement que l'éloquence de ces chiffres devienne un sujet de méditation pour tous ceux, et ils sont encore plus nombreux qu'on ne voudrait le croire, qui ne voient dans le tourisme qu'une activité liée à la seule idée du plaisir, pour qu'ils saisissent enfin et avant qu'il ne soit trop tard l'indéniable importance du tourisme dans l'ensemble de l'économie nationale. L'enregistrement de tels chiffres doit apparaître également comme le plus beau cadeau jubilaire de l'Office National du Tourisme, la plus vive satisfaction pour tous ceux qui ont débuté, il y a 25 ans, par la mise sur pied d'une Union des Villes et Centres touristiques. Leur modestie s'oppose à ce que je fasse allusion à tel ou tel fait caractéristique qui illustrerait cependant

d'une façon poignante l'action véritablement acrobatique des premiers pionniers. Ils ne m'empêchent pourtant pas de proclamer publiquement ce que j'ai écrit dans ma préface au rapport annuel de 1956:

« Monsieur le Conseiller de Gouvernement Jérôme Anders et Monsieur Robert Ginsbach, Directeur de l'Office National du Tourisme, peuvent se pencher avec une légitime fierté sur le passé du tourisme. Leur optimisme courageux du début, leur dévouement opiniâtre de longues années ont porté de beaux fruits. Ils ont trouvé une aide confiante dans des collaborateurs de choix, dont notamment Monsieur Joseph Uhres. Ils ont trouvé une compréhension intelligente auprès des membres du Conseil d'Administration, ils ont gagné la confiance des autorités nationales et locales. »

Je voudrais saisir l'occasion pour citer à l'ordre du jour touristique les municipalités et les syndicats d'initiative, dont d'aucuns se débattent dans d'incontestables difficultés. Je ne voudrais pas non plus passer sous silence ceux des organismes, organisations et administrations qui soutiennent d'une façon méritoire l'action touristique; vous les trouverez sur la liste des membres de l'Office. Mais j'ai également hâte de lancer un pressant appel à tous ceux qui croient toujours devoir rester à l'écart. Le Gouvernement désire ardemment que l'unité d'action touristique soit aussi complète que possible. Une action que nous voudrions tous voir constructive et efficace, tant à l'intérieur que sur le plan extérieur. Qui devrait se doubler en quelque sorte d'une action éducative, à commencer dans nos écoles primaires, et j'ai la ferme conviction que nos éducateurs s'y prêteront de grand cœur. La politique touristique que poursuit le Gouvernement laisse volontiers une place importante à toutes les initiatives quelles qu'elles soient, elle s'adresse à tous ceux qui sont appelés à participer d'une façon ou d'une autre à la vie touristique, voire même à en profiter.

C'est à dessein que je ne m'attarde pas sur l'activité de mon département du Tourisme. Non pas que nous soyons en peine de le faire; j'en appelle à la Chambre des Députés qui a été témoin du contraire.

Je rappelle seulement très brièvement qu'il y a, pour ainsi dire, unanimité sur les bancs de notre représentation nationale, pour donner au tourisme un maximum de soutien.

Que les bonnes dispositions du Gouvernement ne font pas défaut non plus; ce qui se traduit par une augmentation, lente, il est vrai, mais constante des crédits budgétaires.

Que sur le plan législatif trois projets de loi attendent avec impatience leur évacuation par les pouvoirs compétents: le statut de l'hôtellerie, le statut des agences de voyage, la réglementation du camping.

Que le tourisme social qui n'est qu'à ses débuts, qui, malheureusement, se heurte toujours à certains préjugés qui ne veulent voir dans les déplacements collectifs qu'une clientèle d'un rang inférieur, reçoit une impulsion de plus en plus forte, grâce aussi à la collaboration idéaliste et dévouée de quelques dirigeants de l'Association pour le tourisme social.

Que tout sera mis en œuvre pour garantir une libre circulation aussi large que possible des touristes dans une Europe en gestation d'intégration économique d'abord, en vue d'un vaste mouvement universel dans la suite.

Par l'effort conjugué de tous, nous arriverons à donner au tourisme sa véritable place qui est davantage celle d'une industrie exportatrice que d'un service.

Nous contribuerons à faire renaître dans notre ère de la vitesse et d'une technique poussée à l'extrême cet amour indispensable de la promenade, de la flânerie et de la rêverie, dont nous avons malheureusement perdu le goût.

Nous ne risquerons pas d'encourir le reproche d'être restés inactifs dans la poursuite générale de ces nobles objectifs que sont la conservation de la paix universelle et la garantie de la liberté individuelle dans le progrès social et le bien-être de tous.

C'est sur la base de ces réflexions que j'adresse à l'Office National du Tourisme, à l'occasion de son 25<sup>e</sup> Anniversaire, les félicitations sans réserves du Gouvernement luxembourgeois. »

# Le Mariage de S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg avec S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg

Le 9 mai 1956 fut célébré à Luxembourg le mariage de S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg, fille aînée de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, et de S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg, petit-fils de François-Ferdinand, Archiduc d'Autriche-Este, et fils aîné de S. A. le Duc Maximilien de Hohenberg et de S. A. la Duchesse de Hohenberg, née Comtesse Elisabeth de Waldburg de Wolfegg et Waldsee.

Dans la capitale régnait une atmosphère de fête. Les bâtiments publics étaient pavoisés aux couleurs nationales et dans les vitrines décorées des magasins étaient exposés les portraits des Fiancés.

La veille, un dîner eut lieu au Palais grand-ducal, auquel assistèrent les Invités princiers et les personnalités hôtes de la Famille grand-ducale.

Au cours de ce dîner, des allocutions furent prononcées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et par S. A. le Duc Maximilien de Hohenberg.

Voici le texte du discours de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg :

« Altesse, Madame,

La Grande-Duchesse et moi sommes heureux d'accueillir aujourd'hui votre fils François parmi nos enfants et de l'assurer de toute notre affection.

S'il est toujours douloureux pour les parents de se séparer d'un enfant, nous avons la grande consolation de voir entrer notre chère fille Elisabeth dans une famille, dont la conception de vie et les traditions s'accordent depuis des générations si harmonieusement aux nôtres.

Mon cher Max,

Les liens si étroits qui unissaient tes chers parents à travers leur existence commune et jusqu'à leur fin tragique, sont devenus l'exemple de ta propre vie familiale.

Soutenu par ton admirable épouse qu'aucune épreuve, si dure et si humiliante fût-elle, n'a pu décourager, tu as suivi en toutes circonstances le chemin du devoir et de l'honneur.

L'attachement loyal et indéfectible à vos principes, dont toi et ton cher frère n'avez cessé de faire preuve, vous conduisant dans les camps et prisons, a profondément marqué l'âme de tes enfants.

Le legs de ces traditions sera pour le jeune couple la plus sûre garantie qu'il réalisera l'union parfaite, où les époux communient dans les convictions et les sentiments enracinés au plus profond de l'âme humaine.

Ils y trouveront le bonheur conjugal le plus pur et le plus durable, celui qui émane de l'harmonie des cœurs et de la sérénité des âmes.

Mon cher François,

En te confiant notre fille bien-aimée qui nous a donné tant de joies et de satisfactions, nous sommes certains qu'elle retrouvera à ton foyer l'atmosphère de tendresse et le climat spirituel de sa maison familiale.

Mes chers enfants,

Par l'union que vous allez sceller devant Dieu et devant les hommes vous allez franchir le seuil d'une vie nouvelle qui sera votre œuvre commune que nous voudrions placer dès ce jour sous la garde de la Divine Providence.

Puisse-t-elle vous combler de ses faveurs et vous donner la force morale d'accepter courageusement les devoirs et les épreuves inéluctables qui sont le lot de toute existence humaine.

Puisse-t-elle vous accorder surtout le bonheur suprême, de voir vos propres enfants s'engager sur les traces de leurs ancêtres.

Si, en face du mystère de l'avenir, vous éprouviez un jour le besoin de trouver un guide, je ne saurais vous donner de meilleur conseil que celui formulé par un auteur anglais dans les termes magnifiques suivants :

J'ai dit à un homme qui se tenait au seuil de l'année nouvelle : Donne-moi une lumière pour que je puisse marcher en sûreté dans l'inconnu. Et il me répondit : Sors dans les ténèbres et mets ta main dans la main de Dieu. Ce sera mieux pour toi qu'une lumière et plus sûr qu'un chemin connu.

Je lève mon verre en l'honneur de la famille Hohenberg et au bonheur du jeune couple. »

S. A. le Duc Maximilien de Hohenberg répondit en ces termes :

« Profondément ému par les paroles si belles et pleines de cœur que vous venez de nous adresser, mon cher Félix, tant en votre nom qu'en celui de la Grande-Duchesse, je tiens à vous en exprimer, à tous les deux, le très grand merci de ma femme et de moi-même.

A ce merci se joint la reconnaissance que nous éprouvons de voir notre cher fils François reçu avec tant d'affection dans votre beau et chaleureux cercle familial. Cette joie est encore augmentée par le bonheur que vous nous donnez en nous confiant votre délicieuse fille Elisabeth qui, ornée de tous les dons de la beauté, du cœur et de l'esprit, vient prendre place au foyer de notre famille. Nous remercions Dieu de toute notre âme et demandons à la Divine Providence de bénir, combler et protéger nos chers enfants



dans le chemin de la vie qu'ils vont commencer ensemble.

Les liens familiaux qui nous unissent déjà, feront retrouver à Elisabeth les souvenirs toujours vivants de mon aïeule, l'inoubliable Archiduchesse Henriette, qui, en sa gracieuse personne, réunissait les grandes vertus de droiture et d'honneur de la Maison de Nassau, tandis que mes autres aïeules de la Maison de Bourbon y ajoutaient l'apport de leurs dons ancestraux.

Mais, mon cher Félix, des liens beaucoup plus rapprochés me font saluer ta fille avec tant de bonheur. Tes chers parents et les miens étaient très unis par une amitié profonde, et les visites qui réunissaient nos deux familles, étaient empreintes de la plus vive affection. Celle-ci a continué dans leur descendance: commencée dans les beaux jours, elle s'est maintenue dans les temps douloureux et pleins d'angoisse et elle vient s'épanouir, en ce jour radieux, dans une union qui nous comble de joie, nous, les parents et nos chers enfants.

Et comment ne pas penser ici à ces trois sœurs admirables que furent la Grande-Duchesse Marie-Anne de Luxembourg, la Duchesse de Parme, que nous saluons encore avec joie au milieu de nous, et l'Archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche: vos chères Mères et celle qui fut pour moi ma très aimée Grand-Mère? Sur la terre et dans l'Au-delà, leurs prières et leur amour sont toujours avec nous.

Ma chère Elisabeth,

C'est à bras ouverts que nous, les parents et les frères de François, t'accueillons dans notre famille. En ce beau jour, j'ai une demande à t'adresser: Que tu deviennes une bonne épouse pour notre fils, pour nous une fille aimante, une sœur affectueuse pour tes beaux-frères et un jour, quand Dieu le voudra, une vraie Duchesse de Hohenberg! Prends modèle sur mon héroïque et tendre mère, suis l'exemple de ma bien-aimée et intrépide épouse! Et tu seras ce qu'elles ont été: la joie, le bonheur et le soutien de leurs maris.

Et toi, mon cher François, tu t'es toujours donné la peine de nous faire plaisir et de nous aider; sur ce j'en suis persuadé que tu rempliras ton devoir comme catholique et gentilhomme envers ta chère Elisabeth, autant qu'envers nous et toute ta famille.

Mes chers enfants,

Soyez — ceci est mon plus vif désir — droits, justes et bons, profondément catholiques. Donnez le bon exemple et dans votre situation, qui sera souvent difficile, certes, accomplissez tout votre devoir sans aucune défaillance, et Dieu vous bénira!

Nous renouvelons l'expression de notre gratitude pour l'accueil que nous avons reçu ici, où la chaude atmosphère, qui nous entoure, met tous nos sentiments à l'unisson. A notre affection vient se joindre notre admiration pour la

gracieuse Souveraine qui, soutenue par un Epoux noble et dévoué, gouverne depuis trente-sept ans, avec vaillance et douceur, ce beau pays de Luxembourg. Que le Seigneur vous ait tous en Sa sainte garde!

Je lève mon verre en l'honneur de la Grande-Duchesse, de son Epoux, de toute la Maison de Luxembourg et au bonheur du jeune couple.»

Notons en marge qu'au menu du dîner figuraient: Langouste Bel-Aurore; Triple Consommé aux Aromates; Aiguillettes de Canetons Fine-France; Pommes Marquise; Asperges à l'Ardennoise; Suprême de Foie Gras Festival; Bombe Bragance; Pièce Montée Nuptiale; Cascade de Fruits, Desserts.

Le soir même, la Musique de la Garde grand-ducale donna un concert à la Place d'Armes en l'honneur du Couple Princier. Un très nombreux public s'y était donné rendez-vous. Dans la ville illuminée et pavoisée régnait une joyeuse ambiance.

A l'issue du concert, la foule se dirigea vers le Palais grand-ducal où, dans un enthousiasme général, elle réclama le Couple Princier. Une ovation spontanée montait vers le balcon du Palais, lorsque le Couple Princier y fit son apparition. Après cette ovation, la foule acclama également les Parents des Fiancés princiers, ainsi que les Membres de la Famille grand-ducale qui parurent au balcon.

Le lendemain, 9 mai, à 10 heures, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, accompagné des Echevins de la Ville, MM. Kasel, Rollinger et Reuter, se rendit au Palais grand-ducal, où il procéda aux formalités du mariage civil en présence de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, et des Hôtes de la Famille grand-ducale.

A cette occasion, M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, prononça le discours suivant:

« Madame,  
Altesses Sérénissimes,

Luxembourg, aujourd'hui, est en fête!

La population de la Capitale, dans un élan unanime, en esprit, se trouve réunie autour de la vénérée Maison Grand-Ducale. La vie de la Ville de Luxembourg, en effet, n'est-elle pas, plus que celle de toute autre, des plus intimement liée à tous les événements qui touchent notre Auguste Maison Souveraine? Ses deuils comme ses joies, ne sont-ils pas les nôtres?

Nos âmes, aujourd'hui, débordent d'allégresse et communient dans d'unanimes sentiments d'attachement à la fois et de jubilation.

Le renouveau même, qui porte en lui tous les signes de joie, s'est paré de ses plus beaux atours pour ajouter au rayonnement de ce jour.

Les moments, que nous vivons à cette heure, sont de ceux, dont le souvenir s'imprime au plus intime de l'âme et dont la signification semble



avec le temps qui avance, gagner en solennité et en douceur.

Il est donc bien compréhensible qu'en cet instant, où ma charge de bourgmestre me procure l'agréable mission de célébrer le mariage civil qui unit notre gracieuse princesse à son charmant fiancé, mon cœur soit envahi d'une profonde émotion.

Cette émotion, cependant, est doublée de la fierté et de la joie d'avoir l'appréciable privilège d'être ainsi le premier à mettre aux pieds de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince les respectueuses félicitations de toute la population de la Capitale et de Leur redire, par ma voix, l'assurance de notre indéfectible attachement.

A ces félicitations et hommages, j'aime et je tiens à associer de grand cœur et bien sincèrement l'Auguste Famille de Son Altesse le Prince François-Ferdinand de Hohenberg.

C'est vers Vous, Princesse Elisabeth, et vers Vous, Prince François-Ferdinand, cependant, tout particulièrement, que vont aujourd'hui mes félicitations et ceux du Collège Echevinal de la Capitale, que vont, unanimes et enthousiastes, les marques de vénération de tout le peuple luxembourgeois. C'est vers Vous, qui Vous engagez à réaliser ensemble la belle aventure de la vie, que montent les acclamations émues et affectueuses de toutes les classes sociales, de toutes les familles, de tous les citoyens. C'est autour de Vous, que la Capitale, aujourd'hui, groupe tous ses enfants. Et tous garderont à jamais le souvenir de cette merveilleuse journée, où, portés par Votre affection fidèle et Votre respect réciproques, Vous avez été unis dans une amitié ardente, dans une et même haute conception des devoirs que le destin Vous a confiés.

La Providence, de loin et à Votre insu, Vous a destinés l'un à l'autre: Vos chemins se sont croisés, bien que partis de points fort éloignés. Et maintenant, par Votre union, Vous savez où ils conduisaient et clairement Vous apercevez, devant Vous, Votre route.

Princesse Elisabeth,

Enfant issue de notre sol, pétrie des qualités caractéristiques du pays qui Vous a vu naître et qui Vous aime, permettez-moi de Vous dire que notre émotion fervente vibre au rayonnement prestigieux de Votre grâce, de Votre simplicité, de Votre modestie, des vertus séculaires qui honorent Votre Maison.

Vous, qui faisiez le charme et le bonheur de Votre famille, de toutes les familles luxembourgeoises, Vous allez maintenant partir, Vous allez nous quitter. Mais non, Princesse, Vous n'allez pas nous quitter, Vous n'allez pas quitter Votre chère patrie luxembourgeoise, non, Vous l'emporterez, j'en ai la ferme conviction, au fond de Vous-même, Vous l'emporterez dans les replis les plus profonds et les plus intimes de Votre âme.

Et nous tous, de notre côté, nous Vous conserverons, veuillez en être assurée, une place privilégiée dans nos cœurs.

Prince François-Ferdinand,

Dès le premier abord, le peuple luxembourgeois Vous a accueilli comme étant un enfant de chez nous, car dès le premier abord, par Votre affabilité, Votre droiture, Votre amabilité, Vous nous aviez conquis, dès le premier abord nous avons reconnu et apprécié Vos qualités de cœur et Votre âme chevaleresque. C'est donc les bras ouverts que nous Vous saluons comme nôtre. Et, regardant au fond des choses, n'êtes-Vous pas en effet un peu des nôtres, attaché au Luxembourg par les mêmes liens que ceux qui, plusieurs fois séculaires, attachaient le plus intimement l'Autriche et le Luxembourg, liens qui n'étaient pas seulement d'ordre dynastique, pas seulement le fruit de la raison, mais aussi, et surtout, de la fidélité?

Ces profonds sentiments d'attachement et de compréhension réciproques entre l'Autriche et le Luxembourg pourraient-ils être mieux illustrés que par la petite anecdote suivante, historiquement établie: Lors du serment d'allégeance prêté en 1598 à l'Archiduc Albert d'Autriche par les délégations de tous les Pays-Bas Autrichiens, les délégués du Luxembourg se prévalurent de l'ancien privilège de jurer les premiers et un seul doigt levé. Il y eut des murmures parmi les autres délégations, mais l'Archiduc tança vertement les murmurants et dit: "Fidèles à leur foi et à leur roi, un simple signe des yeux est un témoignage suffisant de la loyauté des Luxembourgeois."

Cette même loyauté, Prince, reste toujours ancrée dans les cœurs luxembourgeois, Vous la trouverez dans l'âme de tous les Luxembourgeois, Vous la trouverez dans l'âme de Votre chère épouse.

Prince François-Ferdinand,

Notre vénérée Princesse Elisabeth vient d'être confiée à Vos mains par Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, c'est à Votre bras qu'Elle va désormais s'appuyer, c'est à Votre cœur qu'Elle va se confier. Que Votre amour fidèle et dévoué Lui tienne place de tout ce qu'Elle abandonne, que Vos sentiments délicats, généreux et loyaux Lui servent de soutien et de protection en toute circonstance.

Princesse Elisabeth,

Prince François-Ferdinand,

Luxembourg tout entier, en ce moment, se tourne vers Vous; il met à Vos pieds ses sincères félicitations et envoie au Ciel ses ardentes prières pour Votre long et mutuel bonheur.

Que cette journée enchanteresse ait de nombreux lendemains;

Que la Providence, qui guide les destinées des mortels, protège Votre union;

Qu'elle Vous accorde la continuité de Votre noble lignée et, avec celle-ci, la continuité de toutes les qualités et vertus dont Vous ont imprégné Vos Augustes Parents!

Tels sont nos vœux les plus ardents qui, unanimes, montent vers Vous. Ils Vous accompagnent sur la voie radieuse que Vous parcourrez ensemble, guidée par l'ardeur juvénile de Votre foi et de Votre fidélité.»

Après le Mariage civil, le cortège se forma au Palais, pour se rendre à pied à la Cathédrale en passant par la Rue de la Reine, la Rue du Fossé et la Rue Notre-Dame. Une foule compacte s'était massée le long du parcours et les applaudissements saluèrent les Couples à leur passage.

Le cortège nuptial était ainsi composé au départ du Palais grand-ducal:

- Le Capitaine Norbert-J. Prussen et S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour;
- Le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, le Comte Ferdinand de Trauttmansdorff-Weinsberg et Mademoiselle Marie-Antonia de Wuthenau-Hohenthurm;
- Le Comte Ferdinand de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. S. la Princesse Joséphine de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg;
- Le Comte Gebhard de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. S. la Princesse Diane de Croÿ;
- S. A. S. le Prince Ferdinand de Hohenberg et S. A. S. la Princesse Marie de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg;
- S. A. R. le Prince Gero de Saxe et S. A. R. Madame la Princesse Cécile de Bourbon de Parme;
- Le Comte et Seigneur de Schœnburg et S. A. S. la Princesse Yolande de Croÿ;
- S. A. R. le Duc Eugène de Wurtemberg et la Princesse Tatiana Radziwill;
- S. A. R. le Prince Dedo de Saxe et S. A. R. Madame la Princesse Hélène de France;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Hugues de Bourbon de Parme et S. A. R. Madame la Princesse Marie-Christine de Bourbon de Parme;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Michel de Bourbon de Parme et S. A. R. Madame la Princesse Marguerite de Wurtemberg;
- Le Comte Othon de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. R. Madame la Princesse Marie-Thérèse de Bourbon de Parme;
- S. A. R. le Prince Henri de Bavière et S. A. R. Madame la Princesse Marie-Christine d'Aoste;
- S. A. R. Monseigneur le Prince de Liège et S. A. R. Madame la Princesse Isabelle de France;
- S. A. S. le Prince Eberhard d'Urach et S. A. R. Madame la Princesse Françoise de Bourbon de Parme;
- Monsieur Max de Wuthenau-Hohenthurm et S. A. I. et R. Madame l'Archiduchesse Adélaïde d'Autriche;

- S. A. R. le Prince Louis-Ferdinand de Bavière et S. A. R. Madame la Princesse Michel de Bourbon de Parme;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Jacques de Bourbon de Parme et la Comtesse Marie-Octavie de Waldburg de Wolfegg et Waldsee;
- Le Comte Aloyse de Nostitz-Rieneck et S. A. R. Madame la Princesse Jacques de Bourbon de Parme;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Robert de Bourbon de Parme et Mademoiselle Walburga de Wuthenau-Hohenthurm;
- S. A. S. le Prince de Waldburg de Zeil et Trachburg et S. A. S. Madame la Princesse Eberhard d'Urach;
- S. A. I. et R. Monseigneur l'Archiduc Robert d'Autriche et Madame la Comtesse héréditaire de Waldburg de Wolfegg et Waldsee;
- Le Comte héréditaire de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. R. Madame la Princesse Louis-Ferdinand de Bavière;
- Le Comte Roger de La Rochefoucauld et S. A. S. Madame la Princesse de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg;
- S. A. S. le Prince de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg et S. A. I. et R. Madame l'Archiduchesse Robert d'Autriche;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Gaëtan de Bourbon de Parme et S. A. S. Madame la Comtesse Henri de Waldburg de Wolfegg et Waldsee;
- Le Comte Henri de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. R. Madame la Comtesse Roger de La Rochefoucauld;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Louis de Bourbon de Parme et Madame la Comtesse Jean de Waldburg de Wolfegg et Waldsee;
- Le Comte Jean de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. R. Madame la Princesse Louis de Bourbon de Parme;
- S. A. R. Monseigneur le Prince René de Bourbon de Parme et Madame la Comtesse Sophie de Waldburg de Wolfegg et Waldsee;
- Le Comte Joseph de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. R. Madame la Princesse René de Bourbon de Parme;
- S. A. R. Monseigneur le Prince Xavier de Bourbon de Parme et S. A. S. Madame la Princesse de Waldburg de Wolfegg et Waldsee;
- S. A. S. le Prince de Waldburg de Wolfegg et Waldsee et S. A. R. Madame la Princesse Xavier de Bourbon de Parme;
- Le Comte Knud de Holstein-Ledreborg et S. A. G.-D. Madame la Princesse Hilda de Schwarzenberg;
- S. A. S. le Prince Gérard de Hohenberg et S. A. R. Madame la Princesse Antoine de Ligne;
- S. A. S. le Prince Pierre de Hohenberg et S. A. R. Madame la Comtesse Knud de Holstein-Ledreborg;

- S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg et S. A. S. Madame la Princesse Marie-Thérèse de Hohenberg;
- S. A. S. le Prince Jean de Hohenberg et S. A. R. Madame la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg;
- S. A. S. le Prince Georges de Hohenberg et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière;
- S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Comtesse Henriette de Nostitz-Rieneck;
- S. A. le Duc de Hohenberg et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse;
- S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg et S. A. Madame la Duchesse de Hohenberg;
- S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et S. A. R. Madame la Princesse Elisabeth;
- Princesse Inès de Bourbon de Parme, Prince Michel de Ligne et Comtesse Monique de Holstein-Ledreborg;
- Le Capitaine Germain Frantz, Madame Christian Calmes et le Capitaine Paul-J. Koch.

Lorsque le Cortège nuptial s'approcha de la Cathédrale, la Compagnie de la Garde grand-ducale avec drapeau présenta les armes et la Musique de la Garde exécuta l'hymne de la Maison grand-ducale.

Mgr Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, accompagné du Vicaire Général Dr Jean Hengen, du Curé de la Cathédrale Mgr Henri Schmit, du Curé-Doyen Mgr Mathias Erasmus, ainsi que des Chanoines du Chapitre de Notre-Dame, accueillit les Invités princiers et les Membres des deux Familles.

Les Invités princiers prirent place dans la nef principale devant les nombreux invités d'honneur. Dans le chœur, côté Evangile, LL. AA. II. et RR. Otto et Regina de Habsbourg d'Autriche, LL. AA. II. et RR. l'Archiduchesse Marie-Annuntiata d'Autriche et la Princesse Louis de Liechtenstein, S. A. R. la Princesse Isabelle de Bourbon de Parme et S. A. S. le Prince Albert de Hohenberg.

Dans le chœur avaient pris place également Mgr Ephrem Forni, Nonce Apostolique, Mgr Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, et le Révérend Père Othon de Wurtemberg, O. S. B.

La cérémonie nuptiale débuta à 11 heures précises et fut présidée par Mgr Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, assisté de Mgr Henri Schmit, Curé de la Cathédrale, et de Mgr Albert Steffen, Aumônier de la Cour grand-ducale.

Pendant la cérémonie du mariage religieux, la Maîtrise « Sainte-Cécile » avec aux orgues Maître Albert Leblanc, ainsi que la Musique de la Garde grand-ducale et l'Orchestre de Radio-Luxembourg exécutaient le programme musical.

Les derniers couples ayant pris place et le chant du « Wilhelmus » étant terminé, Mgr Léon Lommel se rendit au bas de l'autel, s'y agenouilla et entonna le chant du « Veni Creator ».

A la fin de cette hymne, l'Evêque-Coadjuteur monta les marches de l'autel et bénit les alliances de mariage. Toute l'assemblée, y compris le Couple princier, s'étant assise, Mgr Léon Lommel prononça l'allocution suivante:

« Madame,  
Altesse Sérénissime,

Voici venu le moment solennel où, dans l'émotion de vos cœurs, au pied de l'autel de Notre-Dame de Luxembourg, sous les yeux de l'assemblée attendrie des représentants des plus anciennes Dynasties de l'Europe, vous allez échanger vos serments et mettre en commun vos destinées.

La joie que nous voyons briller sur vos visages, Nobles Fiancés, nous porte à croire que la clarté de ce jour renferme pour vous les promesses du plus grand bonheur.

En effet, cette joie est faite uniquement de l'amour qui consomme l'union de vos cœurs.

Au seuil de la vie nouvelle qui s'ouvre devant vous, gravez dans votre cœur la conviction que rien au monde ne vaut mieux que votre amour, votre amour mutuel, votre amour partagé. Votre bonheur à vous, c'est votre amour.

Et sachez que vous tenez en vous-mêmes toutes les ressources de ce bonheur, de sorte que rien d'extérieur à vous ne puisse jamais le ternir ou l'emporter. Car l'essentiel de l'amour, c'est de se donner sans réserve, de se donner l'un à l'autre irrévocablement, de se préférer à tout le reste du monde.

Mais ne craignez pas de regarder plus haut. Votre amour est une participation de l'amour de Dieu. C'est donc à Lui qu'il faut élever vos pensées en ce jour qui fixe votre sort pour toute la vie. Si le mariage est de par sa nature une chose sacrée que tous les peuples civilisés ont entourée de touchantes cérémonies, le mariage des chrétiens est un sacrement, et c'est la grâce spéciale de ce sacrement qui vient sanctifier et corroborer le mutuel consentement au don total de l'un à l'autre, inspiré par l'amour. Et c'est ici que commence le mystère. Saint Paul ose comparer votre union à l'union mystérieuse qui lie le Christ à l'Eglise, et si vous voulez connaître tous les attributs de cet amour sanctifié, vous n'avez qu'à relire la merveilleuse page de l'Apôtre sur la Charité: «La charité est patiente, elle est serviable. Elle n'est pas inconsidérée, elle ne s'arrête pas au mal. Elle se réjouit de la vérité. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. La charité ne passe jamais.» (I Cor. 13, 4-8.)

C'est cette charité là, la charité chrétienne, qui vous aidera à marcher la main dans la main et à surmonter toutes les épreuves de la vie. Il n'est pas de peine qu'elle ne puisse adoucir et consoler. Priez donc l'un pour l'autre, afin que votre amour mutuel reçoive de Dieu lui-même, entre vos mains fragiles, sa force de constance et même d'éternité. C'est ainsi que votre engage-



ment prendra, devant le monde et devant Dieu, la valeur d'une impérissable espérance.

Prince, sur vous retombe, par votre grand-père François-Ferdinand d'Autriche, la gloire de la maison des Habsbourg-Lorraine, qui, sortis des marches de l'Est, ont su conquérir leur empire sans violence, par les moyens de la diplomatie et de l'arbitrage, et bien souvent — comment ne pas le relever en un jour comme celui-ci! — par des mariages heureux. Que l'amour préside aussi à votre alliance! Souvenez-vous de vos grands-parents qui ont souffert dans leur amour, mais qui, unis dans la vie, n'ont pas voulu être séparés dans la mort: ils reposent tous les deux dans la crypte du château de Artstetten qui sera votre résidence future. Que Dieu vous donne d'honorer votre rang par les vertus qui ont fait le plus noble héritage de vos aïeux: la loyauté, la bienveillance, la fidélité à l'Eglise. Fort de ces exemples, ayez sous les yeux les obligations particulières que vous contractez envers celle qui devient votre épouse. Pour vous, elle quitte des parents tendrement aimés, des frères et des sœurs, dont l'amitié lui était une douce habitude. Qu'en retour, votre cœur lui soit acquis avec votre appui et votre protection.

Princesse, vous avez eu l'inestimable bonheur de naître et de grandir à l'ombre d'une grande et belle famille, au passé glorieux qui remplit plus d'une page de l'histoire de l'Europe. Pour montrer ce qu'est une épouse chrétienne, vous n'avez qu'à faire paraître au nouveau foyer ces mêmes sentiments de foi, de modestie, de distinction et de bonté, qui ont fait l'ornement de vos jeunes années et vous ont gagné le cœur de tout le monde. D'ailleurs, votre alliance ne se conclut-elle pas sous les plus heureux auspices: je veux dire ces jeunes foyers modèles de votre Auguste Famille avec cette magnifique et gracieuse couronne d'enfants, dans lesquels il est permis de saluer autant de gages de la vie qui continue et de la tradition qui se perpétue.

Que votre foyer ressemble à ces heureux foyers qui vous ont précédés.

C'est le vœu que j'offre au Seigneur au nom de l'Eglise qui est ici représentée par le Délégué du Saint-Siège, le Nonce Apostolique et le vénéré Chef du diocèse, au nom aussi de toutes ces illustres Familles Princières qui ont voulu vous faire cortège en ce jour mémorable.

C'est le vœu que je dépose dévotement entre les mains maternelles de la Sainte Vierge, Patronne séculaire de nos deux nations catholiques, de l'Autriche et du Luxembourg.

Daigne le ciel écouter nos ardentes prières et répandre sur vous, Nobles Fiancés, ses plus précieuses et ses plus abondantes bénédictions qui assureront votre bonheur ici-bas et prépareront votre félicité du ciel.»

Après l'allocution, le Couple Princier monta à l'autel et s'agenouilla aux pieds de l'Officiant. C'est alors que ce dernier Leur adressa la demande de consentement de mariage:

« François-Ferdinand de Hohenberg, je vous demande au nom de Dieu Tout-Puissant, si c'est votre intention libre et bien réfléchie de prendre en ce moment Elisabeth de Luxembourg ici présente pour votre femme et légitime épouse, et si vous êtes prêt à lui promettre que vous lui garderez la fidélité en toutes choses, ainsi qu'un fidèle époux le doit à son épouse, selon le commandement de Dieu? »

S. A. S. le Prince répondit d'une voix ferme: « Oui, Monseigneur! »

L'Evêque-Coadjuteur répéta la demande à la Princesse Elisabeth, laquelle, avant de répondre, se tourna vers Ses Parents qui, d'une inclination de la tête marquèrent Leur approbation. Elle se tourna alors vers le Célébrant et répondit d'une voix ferme: « Oui, Monseigneur! »

Pendant que l'orchestre jouait en sourdine « Jésus, ma joie demeure » de J.-S. Bach, les Augustes Mariés, liés par la foi de Leurs promesses et le sceau du sacrement, échangèrent Leurs alliances qu'ils glissèrent à Leurs doigts. Ils se donnèrent ensuite la main droite, autour de laquelle l'Officiant enlaça son étole et qu'il aspergea d'eau bénite.

M. Venant Paucké, baryton luxembourgeois, entonna le cantique à Notre-Dame « Le'f Mamm », pendant que les Mariés retournèrent à Leur place dans le chœur.

Mgr Léon Lommel commença ensuite de célébrer la Sainte Messe. A l'élévation, les officiers de la Garde d'Honneur et les soldats de la Garde grand-ducale présentèrent les armes, tandis que montait, du fond de la Cathédrale, une sonnerie exécutée sur les trompettes d'argent par des membres de la Musique de la Garde grand-ducale.

A deux reprises, le Couple Princier remonta les marches de l'autel; une première fois, au Pater de la Messe, pour la bénédiction rituelle de la Mariée et, vers la fin de la Messe, pour la dernière bénédiction solennelle avec imposition des mains.

Après les dernières cérémonies de la Sainte Messe, S. Exc. Mgr Ephrem Forni, Nonce Apostolique, donna lecture d'un Message personnel du Saint-Père.

Ensuite eut lieu, au chœur même, la cérémonie des Signatures, pendant que Maître Albert Leblanc exécutait une improvisation aux grandes orgues. Les témoins étaient, pour S. A. R. la Princesse Elisabeth, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean de Luxembourg, pour S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg, le Comte Henckel de Donnersmarck. La cérémonie se termina par le chant de la dernière strophe de l'hymne national luxembourgeois.

Enfin, le cortège se forma pour quitter la Cathédrale sous les accents du Final de la II<sup>e</sup> Symphonie de Vienne, exécuté par Maître Leblanc aux grandes orgues.



Dès que le Couple Princier sortit de la Cathédrale, la Musique de la Garde grand-ducale exécuta le « Wilhelmus ».

Sous les applaudissements de la foule, le cortège nuptial retourna au Palais grand-ducal où une réception eut lieu. Le Couple Princier, entouré de LL. AA. le Duc et la Duchesse de Hohenberg, ainsi que de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de

Luxembourg, reçut les félicitations des Invités Princiers et des personnalités invités à la réception.

Répondant aux instances de la foule qui se pressait devant le Palais grand-ducal, les Mariés princiers et Leurs Parents, ainsi que les Membres de la Famille grand-ducale, Se présentèrent au balcon du Palais où Ils furent chaleureusement et longuement ovationnés par la population.

## Signature d'un Accord culturel Italo-Luxembourgeois

Le 2 mai 1956, S. Exc. M. Gaetano Martino, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, était venu à Luxembourg pour une visite officielle de deux jours.

Le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie et M<sup>me</sup> Gaetano Martino arrivèrent à Luxembourg à 18.52 heures. Ils étaient accompagnés de l'Ambassadeur Migone, Chef de Cabinet, de M. Guistiniani, Chef du Service de Presse du Gouvernement italien, et de M. Aillaud, Sous-Chef de Cabinet.

A leur descente de train, M. et M<sup>me</sup> Martino furent salués par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, le Marquis Cavalletti, Ambassadeur d'Italie à Luxembourg, et M. Félix Welter, Ambassadeur du Luxembourg à Rome.

Un peloton de la Garde grand-ducale rendait les honneurs militaires. Tandis que M. Martino et M. Bech passèrent en revue le détachement d'honneur, la Musique de la Garde exécuta l'hymne national italien.

Dans la soirée, le Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères et Madame Joseph Bech offrirent un dîner au Ministère des Affaires Etrangères en l'honneur de M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République italienne et de M<sup>me</sup> Martino.

Le 3 mai, un Accord culturel italo-luxembourgeois fut signé au Ministère des Affaires Etrangères par M. Martino, d'une part, et MM. Bech et Frieden, d'autre part. Voici le texte de cet Accord culturel:

« Le Président de la République italienne  
et

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse  
de Luxembourg,

Désireux de promouvoir l'entente mutuelle entre les deux peuples, par le moyen de la coopération et d'échanges dans le domaine culturel,

Ont résolu de conclure un Accord et ont désigné à cet effet leurs plénipotentiaires, savoir:

S. Exc. M. Gaetano Martino, Ministre des Affaires Etrangères,  
pour la République italienne,

S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères,  
S. Exc. M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale,  
pour le Grand-Duché de Luxembourg,

qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

### Article 1<sup>er</sup>.

Le présent Accord a pour but de promouvoir la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture et de développer la compréhension mutuelle des institutions et de la vie sociale des deux pays.

### Article 2.

En vue d'atteindre les buts énoncés à l'article 1<sup>er</sup>, les Parties Contractantes favoriseront, dans la mesure de leurs possibilités, la collation de bourses, pour permettre l'échange de représentants d'institutions scolaires, scientifiques et culturelles. Elles encourageront également l'organisation de manifestations culturelles de tout genre ayant trait à l'autre pays.

### Article 3.

Il sera institué, en vue de l'application du présent Accord, une Commission Mixte permanente, comprenant quatre membres. Cette Commission se composera de deux Sections: l'une comprenant deux membres italiens, l'autre deux membres luxembourgeois. Les membres de chaque Section seront désignés par les Gouvernements respectifs.

La Commission Mixte permanente se réunira en séance plénière chaque fois que la nécessité se fera sentir et au moins une fois par an, alternativement en Italie et au Luxembourg. La présidence sera assurée par un Membre de la Commission appartenant au pays, dans lequel se tiendra la réunion. L'agent diplomatique de l'autre Partie Contractante ou son représentant

pourra être invité à prendre part aux délibérations de la Commission.

La Commission Mixte pourra, de chaque côté, s'adjoindre des experts à titre de conseillers techniques.

#### Article 4.

Le présent Accord sera ratifié. Il entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification. A l'expiration d'un délai de cinq ans, à compter de son entrée en vigueur, il pourra toujours être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties Contractantes avec un préavis de six mois.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Accord.

Fait à Luxembourg en double original en langue italienne et française les deux textes faisant également foi, le 3 mai 1956. »

Une conférence de presse réunit ensuite les représentants de la presse autour des deux Ministres des Affaires Etrangères.

A 12.30 heures, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg reçurent en audience le Ministre des Affaires Etrangères d'Italie et M<sup>me</sup> Martino au Palais grand-ducal, où un déjeuner fut offert en leur honneur.

M. et M<sup>me</sup> Martino quittèrent le Grand-Duché dans l'après-midi par la route pour Paris.

## Réunion à Paris du Conseil de l'U.E.O.

Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale s'est réuni à Paris le 3 mai 1956 sous la présidence de M. H. von Brentano, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne. La Belgique était représentée par M. P.-H. Spaak, la France par M. M. Faure, l'Italie par M. G. Martino, le Luxembourg par M. J. Bech, les Pays-Bas par M. W. Beyen et le Royaume-Uni par M. Selwyn Lloyd.

### I.

A l'occasion du premier anniversaire de l'Union de l'Europe Occidentale, le Conseil a procédé à un examen approfondi des activités de l'Organisation.

Il s'est unanimement félicité du fait qu'au cours de son année d'existence l'Union de l'Europe Occidentale a accompli ou mis en œuvre les missions qui lui avaient été confiées par les textes institutionnels.

En Sarre, le déroulement du Référendum et des élections subséquentes a eu lieu dans les conditions de calme et d'équité que la Commission Européenne de l'U.E.O. avait reçu mission d'assurer.

Sur recommandation du Conseil de l'Union, les autorités sarroises ont institué un Tribunal de Composition internationale chargé de veiller à ce que nul ne puisse subir de préjudice en raison de son attitude passée.

Ayant entendu les déclarations de M. von Brentano et de M. Faure sur la situation en Sarre, le Conseil de l'U.E.O. a souligné l'importance du fait que le Tribunal soit mis en mesure d'entrer en fonction très rapidement.

Dans le domaine du contrôle des armements, le Conseil a constaté que, conformément à sa décision du 14 décembre 1955, les activités de

contrôle avaient commencé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1956.

En sus du contrôle sur pièces qui fonctionne déjà, un contrôle sur place au moyen de sondages, visites et inspections pourra commencer dans les prochaines semaines, en conséquence des travaux poursuivis pour l'élaboration de leurs modalités pratiques; celles-ci ont fait l'objet, aujourd'hui, d'une Résolution donnant les pouvoirs nécessaires au Directeur de l'Agence pour l'accomplissement de cette mission.

Une convention sera, en outre, bientôt conclue pour assurer la protection des intérêts privés par une garantie d'ordre juridictionnel.

En matière de choix et de production en commun des armements, le Comité Permanent s'est attaché à la solution des problèmes concrets qui lui ont été soumis par les divers gouvernements.

Trois groupes de travail ont été constitués pour l'étude des armes anti-chars, de certains types d'hélicoptères et de certaines armes anti-aériennes. L'organisation de démonstrations et d'essais tactiques en commun a été décidée, afin de permettre aux gouvernements de se prononcer sur l'adoption éventuelle de ces armes.

### II.

Le Conseil a été informé par son Président des résultats des travaux de la seconde session (première partie) de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale du 23 au 25 avril dernier.

Il s'est félicité de l'intérêt marqué pour l'avenir de l'institution par les parlementaires de sept Etats membres présents à Strasbourg et du souci qu'ils ont manifesté de voir s'affirmer chaque jour plus étroitement les relations existant entre le Conseil et l'Assemblée.

### III.

En conclusion, le Conseil a exprimé l'espoir que cette Organisation continue son bon travail dans le même esprit de cordialité qui a marqué ses délibérations depuis sa création l'an passé et a résolu d'étudier à une prochaine réunion l'avenir de l'Union à la lumière d'un rapport qui sera préparé par le Secrétaire Général.

\*

Voici, d'autre part, le texte de la Résolution adoptée par le Conseil sur la situation en Sarre:

« Le Conseil de l'U. E. O.,

Ayant entendu les déclarations de MM. von Brentano et Maurice Faure sur la situation en Sarre;

Exprime l'intérêt qui s'attacherait à ce que le tribunal de composition internationale soit mis en mesure d'entrer en fonctions très rapidement;

Charge le secrétaire général de prendre toutes mesures utiles à cet égard;

Et réaffirme le principe selon lequel nul ne pourrait à aucun moment subir de préjudice en raison de son attitude politique passée en Sarre.»

## Réunion à Paris du Conseil de l'OTAN

Les 4 et 5 mai, le Conseil des Ministres de l'OTAN, réunissant les quinze Ministres des Affaires Etrangères des pays membres, s'est réuni au Palais de Chaillot à Paris.

A l'issue de ses travaux, un communiqué fut publié, dont nous reproduisons le texte ci-dessous:

« 1<sup>o</sup> Les puissances atlantiques ont conclu il y a sept ans le traité de l'Atlantique nord pour protéger leurs idéaux communs et leur civilisation contre la menace communiste. Elles avaient vu en effet mis en péril tous les droits humains que leurs peuples tiennent pour essentiels à la vie et à la liberté, et plus particulièrement le régime démocratique, la liberté individuelle, le règne de la loi et la liberté de la presse. La disparition du dernier régime libre en Europe orientale, celui de la Tchécoslovaquie, le blocus de Berlin en 1948 et, deux ans plus tard, l'invasion de la Corée, portèrent à son point culminant l'inquiétude du monde libre. La nécessité d'une protection militaire collective devenait d'autant plus évidente qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale le monde libre avait désarmé.

C'est ainsi que l'O. T. A. N. et ses forces ont été constituées, et c'est pour ces raisons que les sacrifices nécessaires pour la protection de la Communauté atlantique ont depuis lors été supportés en commun.

2<sup>o</sup> Les efforts que les puissances atlantiques ont déployés pour la défense collective n'ont pas été vains. Ils ont effectivement découragé les intentions agressives des Soviétiques en Europe et contribué à l'adoption par le gouvernement soviétique d'une politique dite de coexistence.

Dans la mesure, où cette politique comporte une certaine détente et l'admission par le gouvernement de l'U. R. S. S. que la guerre n'est plus inévitable, elle est accueillie avec satisfaction par les puissances atlantiques, qui ont toujours défendu cette idée.

Il est maintenant possible d'espérer que les principes de la charte des Nations Unies, qui ont déterminé les relations entre les peuples de la Communauté atlantique, détermineront également les relations entre l'Union Soviétique et les puissances occidentales.

3<sup>o</sup> Les raisons qui ont donné naissance à l'alliance atlantique, n'ont cependant pas disparu. Aucun progrès n'a été fait vers le règlement de certains problèmes européens essentiels — parmi lesquels la réunification de l'Allemagne dans la liberté — qui doivent être résolus sur une base qui satisfasse les besoins légitimes de tous en matière de sécurité. La vigilance des puissances occidentales ne saurait donc se relâcher tant que ces problèmes n'auront pas été résolus et qu'un plan de désarmement, donnant à chacun les garanties nécessaires et un système efficace de contrôle, ne seront pas entrés en application. La puissance militaire soviétique continue à s'accroître.

La sécurité demeure donc un problème essentiel et les puissances atlantiques doivent continuer à donner la priorité au maintien de leur unité et de leur force. Néanmoins, les perspectives actuelles semblent laisser place à de nouvelles initiatives pacifiques des puissances atlantiques. Elles sont décidées à poursuivre ces initiatives avec la même énergie qu'elles ont consacrée à l'organisation de leur défense et qu'elles apporteront à son maintien. Elles affirment solennellement que cette nouvelle politique sera poursuivie en commun, dans l'unité, la solidarité et la coopération entre peuples qui ont de communes conceptions et s'associent dans la défense de la liberté.

4<sup>o</sup> Le Conseil juge que le moment est venu pour les membres de la Communauté atlantique d'examiner activement, quelles mesures ils pourraient prendre pour servir au mieux leurs intérêts communs. Les puissances atlantiques possèdent déjà dans le Conseil de l'Atlantique nord l'instrument de leur solidarité et le



lieu où leurs nouvelles politiques peuvent être élaborées. Pour mettre le Conseil à même de mieux assumer ces tâches, les Ministres ont décidé de charger un comité de trois Ministres de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'O. T. A. N. dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique. Ce comité a été prié de présenter son rapport au Conseil, réuni en session ministérielle dans le plus court délai possible.

5° En attendant, le Conseil a décidé:

a) d'examiner périodiquement les aspects politiques des problèmes économiques;

b) d'accroître la coopération économique entre pays membres, de s'efforcer d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et de développer les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être;

c) de donner instruction aux représentants permanents du Conseil d'examiner les problèmes économiques à la lumière des idées énoncées ci-dessus et du plan présenté par M. Pineau, Ministre des Affaires Étrangères en France, et cela en collaboration avec un comité de conseillers techniques qui travaillera sous leur autorité.

Les membres de l'O. T. A. N. se sont engagés, aux termes du traité qui les unit, à "sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur le principe de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit".

Le travail en commun effectué au cours des sept dernières années a été couronné de succès et a renforcé les liens qui les unissent.

Les pays membres de l'O. T. A. N. sont déterminés à demeurer unis et fidèles à leur idéal. Ils envisagent l'avenir avec confiance. »

## Année Economique 1955 et Perspectives pour 1956

*Dans le cadre du Conseil de l'Economie Nationale Monsieur Michel RASQUIN, Ministre des Affaires Economiques, a fait dans la séance du 8 mai un exposé sur « L'Année Economique 1955 et les Perspectives pour 1956 ». Cet exposé, dont la première partie représente le bilan de l'évolution économique du Grand-Duché pendant l'année écoulée, définit dans sa seconde partie les principaux problèmes que l'économie luxembourgeoise aura à résoudre au cours de cette année et d'un avenir plus ou moins rapproché. A côté de la documentation la plus solide et la mieux commentée, il contient d'intéressantes prises de questions actuelles de la première importance.*

*Cet exposé est reproduit in extenso dans les colonnes qui suivent.*

L'année 1955 a été, pour l'ensemble de l'économie mondiale, une année de bonne conjoncture, de grande activité, d'expansion et de progrès. Que dans un tel développement notre pays ait eu sa part, est d'autant plus naturel qu'il n'y a pas d'expansion économique globale sans une expansion correspondante des industries de base, dont celle du fer et de l'acier conditionne, dans le Grand-Duché, la situation économique, budgétaire et financière de l'Etat, des Collectivités et de la Nation.

L'extraction de minerai de fer a été de 7.204.605 tonnes contre 5.887.068 tonnes en 1954.

Les productions sidérurgiques ont été: en ce qui concerne la fonte de 3.085.228 tonnes contre 2.799.789 tonnes en 1954; en ce qui concerne l'acier de 3.225.330 tonnes contre 2.828.212 tonnes en 1954; en ce qui concerne les demi-produits et les laminés de 2.588.861 tonnes contre 2.285.793 tonnes en 1954. En ce qui concerne l'acier et les produits laminés, ces chiffres

de production sont les plus élevés qui aient jamais été atteints. L'évolution des prix à l'exportation de l'acier marchand a été la suivante: prix à la tonne en janvier 1954: 80-82 dollars, soit 4.000 à 4.100 francs, en décembre 1954: 84-89 dollars, soit 4.200 à 4.450 francs, en décembre 1955: 105 dollars, soit 5.250 francs, et en janvier 1956 de 108 dollars = 5.400 francs.

Dans les industries moyennes, l'évolution a été la suivante: la valeur brute des produits a été de 1.100.000.000 francs (en chiffres ronds) contre 1.050.000.000 francs en 1954 dans l'Industrie des fabrications métalliques.

Dans l'Industrie des métaux non ferreux, la valeur brute des produits a été de 55.000.000 francs contre 46.000.000 en 1954.

Dans l'Industrie des produits minéraux non métalliques (ciments, chaux, plâtre, faïence, etc.), la valeur brute de la production a été de 460.000.000 contre 409.000.000 en 1954.

Dans l'Industrie chimique, les chiffres sont de 725.000.000 contre 646.000.000 en 1954.



Dans l'Industrie des Produits alimentaires et dans l'Industrie du Tabac de 220.000.000 contre 206.000.000 en 1954.

Dans la brasserie de 320.000.000 contre 306.000.000 en 1954.

Les Industries du meuble, de même que celle du textile et de l'habillement sont, au cours de l'année 1955, restées stationnaires par rapport à l'année 1954 dans l'ordre de 21.000.000 francs pour le meuble et de 107.000.000 pour le textile et l'habillement.

Enfin, l'Industrie du cuir et de la chaussure est, par rapport à 1954, en régression de 214.000.000 francs à 200.000.000 francs, chiffre le plus bas enregistré depuis 1937.

Total: 3.222.000.000/1955,  
2.991.000.000/1954 (sans bâtiment).

Par rapport à 1937-1938, les nombres-indices de la production industrielle ont été les suivants (moyenne mensuelle):

Minières	112,—
Sidérurgie	159,—
Chimie	162,—
Boissons et tabacs	172,—
Transformation de métaux	128,—
Produits minéraux non métalliques	183,—
Industrie du bois	155,—

Par rapport à la période de référence de 1937-1938, l'indice de production est en baisse pour:

les denrées alimentaires	80,—
le textile	77,—
la chaussure et l'habillement	71,—
le cuir	48,—

Dans l'ensemble, par rapport à 1954, les indices de la production ont évolué comme suit:

Minières	+ 12 %
Sidérurgie	+ 13 %
Fabrications métalliques	stationnaire
Métaux non ferreux	+ 20 %
Produits minéraux non métalliques	+ 12 %
Chimie	+ 17 %
Produits alimentaires et tabacs	+ 10 %
Brasserie	+ 5 %
Meuble et bois	+ 4 %
Textile et habillement	— 2 %
Cuir et chaussures	— 2 %

Il résulte de ces données, qu'à l'exception des industries du textile et de l'habillement ainsi que de l'industrie du cuir et des chaussures, tous les compartiments industriels ont, dans des proportions variables, bénéficié de la conjoncture en hausse.

Je dois signaler, à cette occasion, que, dans les données qui précèdent, le groupage de cer-

taines branches industrielles a été fait un peu différemment de celui adopté par le Service d'Études, d'où certaines différences très légères de chiffres qui ne modifient pas pour autant l'aspect général.

Dans l'Industrie du bâtiment, la valeur brute des produits est de l'ordre de 1.150.000.000 fr., à peu près du même niveau que la valeur de 1954, soit 1.134.000.000 francs. L'activité dans le domaine du bâtiment est restée très grande et a atteint un niveau double de celui de 1949.

Dans les ardoisières, la production d'ardoises a atteint 8.892.000 pièces contre 7.294.000 en 1954.

En ce qui concerne les transports par chemin de fer, l'évolution a été la suivante:

Nombre de wagons chargés en 1955: 318.661 contre 279.440 en 1954, soit une majoration de 39.221 wagons ou près de 15 %. Ce chiffre reflète l'augmentation générale de l'activité industrielle.

L'indice général de la production agricole a été, par rapport à la moyenne des années 1935-1939 de 115,95 contre 114,44 en 1954. Si l'indice général a été de 115,95, celui du lait a été de 127,50, celui des céréales panifiables de 96,89, celui des céréales secondaires de 155,59, celui des pommes de terre de 131,11, celui des légumes secs de 92,85, celui des plantes fourragères (y compris foin et regain) 130,69, celui des fruits 29,35, celui des viandes 107,65 et celui des œufs 97,27. Les prix des produits agricoles étant restés généralement stables, les revenus agricoles n'ont pas suivi l'ascension des revenus industriels. Le nombre des tracteurs a continué à augmenter (4.289 tracteurs en service au 15 mai 1955 contre 3.428 au 15 mai 1954). Les effectifs totaux de la main-d'œuvre agricole salariée sont descendus de 2.588 en mai 1954 à 2.209 en mai 1955.

L'année 1955 viticole a été également bonne et la valeur brute de l'Industrie du vin peut être estimée à 175.000.000 francs contre 171.000.000 francs pour l'année 1954 qui pourtant avait accusé la valeur la plus élevée produite depuis la guerre.

En ce qui concerne l'Artisanat et le Commerce, nous manquons d'indications précises. Toutefois, l'activité artisanale a été grande dans toutes les branches intéressées à l'industrie du bâtiment. Pour le reste, je me contenterai de reproduire ce qu'a écrit à la date du 9 janvier 1956 le journal « d'Handwerk »: « Das Jahr 1955 hat unserer Wirtschaft im allgemeinen und dem Handwerk im besonderen einen sehr guten Beschäftigungsstand gebracht, wenn auch nicht verkannt werden soll, daß in einigen Branchen, die mit strukturellen Umstellungsschwierigkeiten zu kämpfen haben, Auftragsmangel herrschte... Das neue Jahr findet das Handwerk in keiner schlechten Situation. »

Le Commerce de gros, pour sa part, a déclaré ceci par la bouche de Monsieur Audry: « Wir dürfen die Mutmaßung aufstellen, daß der Großhandel (im Jahre 1955) zufriedenstellende Geschäftsergebnisse verzeichnen konnte und an der Befriedigung der erhöhten Verbraucheransprüche in reichem Maße teilgenommen hat. » Par ailleurs, pour un chiffre d'affaires sensiblement plus élevé, par rapport à 1954, le nombre des protêts a été de 1.407 en 1955 contre 1.612 en 1954, pour une valeur totale de 6.700.000 francs contre 9.500.000 francs en 1954. Le nombre des faillites déclarées a été de 16 contre 14 en 1954 et 32 en 1937.

La production d'énergie électrique a été en 1955 de 1.104.410.000 kWh contre 989.669.000 kWh en 1954. L'énergie électrique vendue (distribuée) a atteint 127.117.000 kWh en 1955 contre 116.725.000 kWh en 1954.

Le total des ouvriers occupés a été en 1955 de 41.952 contre 39.625 en 1954 pour l'ensemble des industries (contre 33.470 en 1938); dont 31.747 Luxembourgeois contre 30.829 et 10.205 étrangers contre 8.796 en 1954. Le pourcentage des ouvriers étrangers est monté de 22,2 % en 1954 à 24,3 % (un quart) en 1955.

Dans l'industrie sidérurgique, l'emploi s'est développé comme suit: 19.581 ouvriers en 1955 contre 18.942 en 1954 et dans l'industrie minière: 2.439 ouvriers en 1955 contre 2.387 en 1954. L'ensemble de ces deux industries de base donne les chiffres suivants: 22.020 ouvriers en 1955 contre 21.329 en 1954, dont 18.850 respectivement 18.128 Luxembourgeois et 3.170 respectivement 3.201 étrangers. Pour ces deux industries, le pourcentage de la main-d'œuvre étrangère est descendu de 15 % en 1954 à 14,4 % en 1955.

L'emploi dans les industries moyennes, y compris le bâtiment, a été de 19.932 ouvriers en 1955 contre 18.296 en 1954, dont 12.897 Luxembourgeois contre 12.701 et 7.035 étrangers contre 5.595. Il résulte de ces chiffres qu'il a dû être fait appel à la main-d'œuvre étrangère dans une proportion croissante.

Le nombre des ouvriers occupés dans le bâtiment ayant atteint 6.500 en 1955 contre 6.200 en 1954, le nombre des ouvriers occupés dans les industries moyennes est passé de 12.096 en 1954 à 13.432 en 1955.

La masse globale des revenus salariaux qui était de 8.025.000.000 en 1953 est monté de 8.312.000.000 en 1954 et à 8.750.000.000 en 1955, dont 6.650.000.000 pour le secteur privé et 2.100.000.000 pour le secteur public. En même temps que le nombre des travailleurs manuels, celui des fonctionnaires et employés a également augmenté, de même que celui des créditeurs et des bénéficiaires d'une pension ou d'une retraite. Il ne semble pas qu'il y ait une réserve de main-d'œuvre quelconque dans le pays même.

Au cours des dernières années, l'indice du salaire annuel nominal dans l'ensemble des

industries a évolué comme suit (par rapport à 1946):

1950	—	145
1951	—	165,4
1952	—	177,3
1953	—	174,8
1954	—	173,3
1955	—	180

L'évolution du revenu salarial annuel réel (indice par rapport à 1946 = 100) a été la suivante:

1950	—	119,1
1951	—	125,6
1952	—	132,3
1953	—	130,7
1954	—	128,4
1955	—	132

L'évolution des prix s'établit, en effet, comme suit (base: 1<sup>er</sup> janvier 1948 = 100):

En 1955 (moyenne mensuelle): pour l'alimentation: 131 contre 132 en 1954; pour l'habillement: 122 en 1955 contre 121; pour le chauffage et l'éclairage à 107 contre 107; pour les dépenses diverses à 86 contre 86. L'indice général a été de 123,25 (moyenne) en 1955 contre 123,38 en 1954. Dans l'ensemble, le niveau des prix est resté stable; l'année 1955 a donc été créatrice d'un pouvoir d'achat réel en augmentation par rapport à celui de 1954.

Les dépôts bancaires ont évolué comme suit: dépôts à vue: 4.423.000.000 contre 4.060.000.000 en 1954; dépôts à terme: 2.120.000.000 contre 1.916.000.000; dépôts d'épargne: 4.853.000.000 contre 4.390.000.000. Au total: 11.397.000.000 contre 10.366.000.000.

A la Caisse d'Epargne de l'Etat, les excédents des versements sur les remboursements ont été de 164.033.000 en 1955 contre 264.666.000 en 1954. A la fin de l'année, les dépôts ont atteint 3.561.516.000 contre 3.330.692.000 en 1954. L'avoir moyen par livret a été de 20.068 francs contre 18.926 francs.

Aux chèques postaux, le total général de toutes les opérations a été en 1955 de 5.146.000 contre 4.948.000 en 1954 pour un montant de 50.746.838.000 contre 45.345.389.000. L'avoir total des titulaires a atteint au 31 décembre 1.009.937.000 francs contre 831.323.000 francs en 1954 et l'avoir moyen des comptes a été de 34.000 francs contre 32.700 en 1954.

Les principales recettes fiscales ont été les suivantes: impôt sur le revenu par voie d'assiette: 578.472.000 francs contre 513.794.000 francs en 1954; impôt sur le revenu des collectivités: 942.652.000 francs contre 353.527.000 francs; impôts sur les traitements et les salaires: 524.003.000 francs contre 417.707.000 francs. Total des impôts sur le revenu: 2.092.649.000 francs contre 1.393.803.000 francs. Il y a toutefois lieu de relever que ces recettes fiscales sont établies sans distinction d'exercice.

Parmi les impôts indirects, la taxe sur les véhicules à moteur mécanique a progressé de 54.832.000 francs en 1954 à 60.137.000 francs en 1955; les droits d'accises et de douane de 424.272.000 francs à 446.464.000 francs; l'impôt sur le chiffre d'affaires et la taxe d'importation de 530.382.000 francs à 604.832.000 francs, chiffre qui confirme l'augmentation du volume des transactions commerciales et artisanales; la taxe sur les transports de 22.830.000 francs à 56.801.000 francs.

Les investissements bruts industriels ont été de 1.259.000.000 francs en 1952, de 1.628.000.000 francs en 1953 et de 1.588.000.000 francs en 1954, dont pour les seules industries de base (minières et sidérurgie) 1.098.000.000 francs en 1952, 1.477.000.000 fr. en 1953 et 1.463.000.000 francs en 1954. Dans les autres industries, les investissements bruts ont donc été de 161.000.000 francs en 1952, de 151.000.000 francs en 1953 et de 125.000.000 francs en 1954. Ils ont atteint, en 1955, 1.880.000.000 de francs dans l'ensemble.

Les investissements nets (déduction faite des amortissements) ont été de 221.000.000 francs en 1952, de 720.000.000 francs en 1953 et de 508.000.000 francs en 1954, dont pour les seules industries de base 162.000.000 francs en 1952, 673.000.000 francs en 1953 et 504.000.000 francs en 1954. Les investissements nets dans les autres industries ont donc été de 59.000.000 francs en 1952, de 47.000.000 francs en 1953 et de 4.000.000 francs en 1954.

Ajoutons, à titre indicatif, que pour les industries de base la source des investissements a été à peu près intégralement l'autofinancement; pour les autres industries, en moyenne, la moitié des investissements a été financée par autofinancement et l'autre moitié par d'autres sources.

Dans les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et de transports, les investissements ont atteint en 1955 430.000.000 francs contre 460.000.000 francs en 1954. Pour des locaux d'habitation ont été investis 690.000.000 francs contre 660.000.000 fr. et les investissements du secteur public ont été de 1.240.000.000 francs contre 1.142.000.000 francs, dont pour les seuls investissements immobiliers de l'Etat (secteur militaire compris) 666.000.000 francs en 1955 contre 709.000.000 francs en 1954.

Dans l'ensemble, le total des investissements, qui a été de 3.952.000.000 francs en 1954, a été de 4.230.000.000 francs en 1955, dont pour le seul secteur public 1.240.000.000 francs, soit près de 30 %, et pour le seul secteur de la construction (secteur public plus secteur privé) 1.700.000.000 francs, soit plus de 40 %.

La part prise dans l'ensemble des investissements par les entreprises de l'industrie moyenne, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture ne dépasse donc guère 15 %.

Le revenu national, qui avait progressé en 1954 de 4,7 % par rapport à celui de 1953, est passé de 13,4 milliards en 1954 à 14,4 milliards en 1955, soit un accroissement de 7,5 % par rapport à 1954. Par tête d'habitant, le revenu national est passé de 42.007 francs en 1952, à 43.425 francs en 1954 et à 46.452 francs en 1955, la population de résidence ayant passé de 302.439 habitants en 1952 à 307.700 en 1954 et à 310.000 en 1955.

L'année économique 1955 a donc été, dans l'ensemble, une année extrêmement et même exceptionnellement favorable.

### Perspectives Economiques pour 1956.

Dans l'évaluation des perspectives économiques pour l'année 1956, nous aurons à tenir compte, en premier lieu — cela résulte clairement des chiffres de l'année 1955 qui ne confirment d'ailleurs que l'existence d'une structure indiscutable et indiscutée — des industries de base, qui marquent nettement la tendance générale et influencent d'une façon décisive les transports, les échanges, les finances publiques. Vient ensuite l'industrie du bâtiment en même temps que les investissements du secteur public. — Il y a lieu de considérer ensuite le secteur des industries moyennes et le secteur agricole.

En ce qui concerne les industries de base, je ne pourrai sans doute mieux faire que de reprendre ce que dit le rapport de l'Arbed à propos du bilan pour 1955.

« On aimerait connaître de façon précise les raisons de cette étonnante prospérité de la sidérurgie afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Ce qui nous paraît avoir été dit de plus clairvoyant à cet égard, est que les progrès croissants et rapides de la technique, la nécessité de rationaliser la production dans tous ses domaines pour en diminuer le coût, mieux satisfaire et attirer la clientèle, ont entraîné une consommation considérable de biens d'équipement dans de multiples branches industrielles et ont eu, sans aucun doute, des répercussions très favorables sur la demande d'acier. »

D'autres facteurs ont contribué à accélérer le mouvement. Nous nous bornons à citer l'amélioration assez générale du niveau de vie dans nos pays et la répartition des dégâts causés par la guerre, notamment en Allemagne où l'allure de cette remise en état est exceptionnellement rapide.

Est-ce à dire que l'évolution de notre industrie va continuer à la même cadence? L'affirmer serait méconnaître l'incidence du facteur confiance dont il est impossible de prévoir l'évolution. Car, en dehors du secteur public dans lequel les gouvernements peuvent intervenir, tout revient, en fin de compte, aux possibilités d'écoulement des biens de consommation, possibilités conditionnées elles-mêmes par le désir des populations de les acquérir. On a déjà connu



maintes périodes où la crainte d'événements futurs, le sentiment d'insécurité dans l'avenir ou toutes autres causes plus difficiles à déceler prennent le dessus et commandent la retenue des consommateurs.

C'est la raison pour laquelle la course à l'expansion de l'industrie lourde, à laquelle se livrent divers pays, n'est pas sans nous causer une certaine appréhension.

Certes, on peut, sans risque d'erreur, s'attendre à un développement continu des besoins d'acier. Mais créer des capacités de production nettement en avance sur ces besoins serait, nous semble-t-il, une faute grave. Toute l'économie de notre pays, tributaire principalement de la sidérurgie, aurait d'autant plus à en souffrir qu'elle est abandonnée uniquement à ses propres ressources sans soutien d'aucune sorte de la part des pouvoirs publics.

L'évolution des prix sur tous les marchés: Communauté, pays tiers européens, grande exportation, reflète l'abondance de la demande. Leur hausse est restée, en règle générale, dans des limites très raisonnables, compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières — minerai, riblons, combustibles — ainsi que des salaires et charges sociales. Nous continuons à penser, ainsi que nous le soulignons déjà dans notre dernier rapport, que nous devons tendre vers une stabilité aussi grande que possible des conditions de vente, plutôt que vers un marché à allure désordonnée passant d'un extrême à l'autre suivant la conjoncture du moment. Nous ne sommes, malheureusement, pas toujours suivis.»

Il résulte de ces déclarations comme toujours prudentes que, sauf complications internationales imprévisibles, l'industrie du fer et de l'acier n'attend pas de récession sérieuse en 1956. Toutefois, les investissements ne tendront pas, en premier lieu, à accroître les capacités de production, mais plutôt à moderniser et à rationaliser les usines en vue de la réduction des prix de revient. Il n'en est pas moins vrai que certaines usines inaugureront des fabrications nouvelles et, dans l'ensemble, les capacités de production verront s'accroître de 150.000 à 200.000 tonnes d'acier.

Dans le domaine du bâtiment, la demande privée, soutenue par un pouvoir d'achat accru et des possibilités d'épargne élargies, reste forte. Elle sera appuyée par une nouvelle législation en matière de primes de construction envisagées comme devant être permanentes. La question du crédit à bon marché est encore à l'étude.

Les investissements immobiliers de l'Etat ont subi, dans les prévisions budgétaires pour 1956, une réduction de quelque 220 millions par rapport à 1955 (447 millions au lieu de 666 millions en 1955). Toutefois ne sont pas compris dans ce chiffre les montants relatifs aux travaux qui seront exécutés en 1956 en matière de barrages.

Il importe au Gouvernement de contribuer pour sa part à réduire la forte tension que le marché de la construction immobilière accuse depuis plusieurs années. Il lui importe aussi, pour des raisons conjoncturelles, financières et sociales, dans le cadre d'une politique de l'emploi à plus longue échéance, d'étaler les programmes de travaux publics sur un plus grand nombre d'années et d'en réserver une certaine part dans le cadre national et régional, comme travaux de crise. Une commission spéciale est actuellement occupée à dresser le tableau de tels travaux et d'en examiner l'aspect financier et celui qu'ils présentent du point de vue de la main-d'œuvre à employer.

Mais, comme le fait remarquer très justement le Service d'Etudes, les communes devraient freiner à leur tour le rythme d'accroissement de leurs investissements. Et il ajoute: « Une politique cohérente des finances publiques présuppose la coordination des investissements de tout le secteur public. »

En ce qui concerne les transports par chemin de fer, l'activité de l'industrie sidérurgique est susceptible de leur assurer un rendement suffisant pour ne pas les amener à faire appel ni à des majorations de tarifs ni à des fonds gouvernementaux.

D'autre part, la Chambre des Députés est saisie d'un ensemble de projets de rationalisation et de modernisation des transports, parmi lesquels l'électrification des lignes Arlon-Luxembourg, Ehrang-Luxembourg, Thionville-Luxembourg, Wasserbillig-Bettembourg et Luxembourg - Esch - Dudelange - Differdange - Rodange exigeront des investissements très importants en infrastructure et en matériel. C'est dans ce cadre qu'est posée la question de la canalisation de la Moselle. Des experts gouvernementaux sont appelés à évaluer les conséquences de ce projet par rapport à la situation de l'industrie sidérurgique, des transports par chemin de fer et à l'ensemble de l'économie nationale. Ils se rencontreront prochainement avec des experts gouvernementaux de notre partenaire de l'Union Economique et seront sans doute appelés ultérieurement à rencontrer des experts français et allemands. Le Conseil de l'Economie Nationale sera, le moment venu, appelé à se prononcer sur cette importante question.

L'électrification de certaines lignes de chemins de fer exigera des quantités accrues d'énergie électrique. Les barrages de la Haute- et de la Basse-Sûre y contribueront ainsi que, le cas échéant, la canalisation de la Moselle. Le Ministère des Transports et de l'Energie a établi un tableau de nos ressources ainsi qu'un bilan de nos besoins. Il me semble que la mise en activité des barrages pourrait être l'occasion pour placer l'ensemble du problème de l'énergie sur des bases nouvelles.

Compte tenu des investissements en matière de barrages et d'électrification des chemins de



fer, les investissements publics ou para-publics ne seront certainement pas inférieurs en 1956 au niveau de 1955. Par contre, les investissements dans les industries de base seront sans doute légèrement inférieurs à ceux de l'année écoulée, tandis que ceux concernant l'habitat se maintiendront au même niveau. — L'appel au marché des capitaux restera donc élevé, mais les capitaux eux-mêmes ne seront sans doute pas moins abondants qu'au cours de l'année passée. La Trésorerie de l'Etat restera à l'aise, le budget ordinaire de l'Etat est largement en équilibre, les recettes fiscales seront vraisemblablement en hausse.

Dans le secteur des industries moyennes, le Ministère des Affaires Economiques, désireux d'en élargir la base, s'est proposé, pour l'année 1956, le programme suivant: reconversion et extension d'entreprises existantes; implantation de 4 à 5 entreprises nouvelles; création de 500 à 1000 emplois nouveaux; investissements nouveaux bruts: 250 millions; augmenter les exportations de 10 à 15 %.

Sauf dans ses branches structurellement menacées, l'Artisanat se trouvera dans une année de bonne occupation et le Commerce accusera sans doute un chiffre d'affaires du même ordre que celui de 1955. Il est toutefois probable que le pouvoir d'achat se portera davantage encore sur les biens de consommation durables, sur certains services et sur des biens en relation avec l'organisation des loisirs.

Les quelques chiffres qui suivent et qui se rapportent au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours, serviront d'étai aux appréciations qui précèdent.

Dans les branches suivantes, les indices de production ont été, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1956, supérieurs à ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 1955:

- Minières,
- Carrières de pierres,
- Sidérurgie,
- Boissons et tabacs — Denrées alimentaires,
- Chaussures et Habillement,
- Bois,
- Chimie,
- Transformation des métaux — Produits minéraux non métalliques,
- Energie électrique.

Par contre, les indices sont inférieurs pour les secteurs suivants:

- Textile,
- Meuble et ameublement,
- Cuir

Nombre de wagons chargés sur le réseau C. F. L.:

1<sup>er</sup> trimestre 1955 — 72.088,  
1<sup>er</sup> trimestre 1956 — 77.657,

Nombre de wagons entrés chargés:

1<sup>er</sup> trimestre 1955 — 113.437,  
1<sup>er</sup> trimestre 1956 — 117.376.

A la Caisse d'Epargne de l'Etat, les excédents des versements sur les remboursements ont at-

teint 84.180.000 francs durant le 1<sup>er</sup> trimestre 1956 contre 62.406.000 francs au 1<sup>er</sup> trimestre 1955.

Sauf événements imprévus, il me sera donc possible de prévoir pour l'année 1956 une année de très bonne conjoncture, comme l'a été l'année 1955.

Mais une telle situation pose par elle-même un certain nombre de problèmes à brève et à plus longue échéance et il est sans doute nécessaire d'en toucher les principaux.

Constatons d'abord que tous les secteurs de l'économie ne participent ou ne participent pas dans la même mesure à la conjoncture; cette mesure dépend non seulement du genre de la production, mais aussi de la structure financière et commerciale des entreprises, de la valeur de leur outillage, du niveau de leur productivité. Dans cet ordre d'idées nous remarquerons que les industries de base viennent largement en tête, suivies d'assez loin de certaines entreprises moyennes industrielles et commerciales devançant à leur tour l'Artisanat, les petites entreprises commerciales, pour finir aux entreprises agricoles.

D'autre part, certaines branches artisanales et certains secteurs commerciaux comme certains secteurs de l'industrie moyenne sont en régression pour des raisons de caractère essentiellement structurel.

Dans ces circonstances, les conditions de rémunération et, partant de sécurité sociale, les conditions de travail en général se différencient assez largement, provoquant une migration intérieure de main-d'œuvre.

Enfin, l'accroissement permanent du volume de la production, le maintien d'une forte conjoncture dans le bâtiment et les investissements immobiliers massifs comme la réduction de la durée du travail, le service militaire, créent une pénurie de main-d'œuvre et plus particulièrement une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui risque de devenir un véritable goulot d'étranglement.

La migration interne de la main-d'œuvre se traduit par l'abandon par la main-d'œuvre de l'Agriculture, de l'Artisanat et même de certaines entreprises industrielles moyennes au profit de l'Etat, des communes, des chemins de fer, de la sidérurgie, de certaines entreprises moyennes nouvelles ou en expansion et même de certains chantiers de grands travaux publics.

Pour l'Agriculture, le problème devient angoissant; dans l'Artisanat, il est dès maintenant difficile. L'introduction de la semaine de 44 heures dans les minières et de celle de 45 heures dans la sidérurgie exigera un supplément de 7-800 ouvriers. Si, dans le secteur des industries moyennes, l'emploi doit s'augmenter de 500 à 1.000 unités, ces deux développements exigeront à eux seuls un supplément de 1.500 à 2.000 ouvriers. Notre natalité est trop faible pour que

nous puissions, comme les Pays-Bas, puiser dans un réservoir démographique. Il est donc probable que nous verrons se continuer en 1956 le transfert d'ouvriers qualifiés de l'Artisanat à l'Industrie, alors que les ouvriers non qualifiés viendront des campagnes: journaliers, domestiques ou exploitants-proprétaires de fermes insuffisamment rentables. Au-delà, nous risquons d'avoir à importer de la main-d'œuvre étrangère, alors que celle-ci atteint déjà un quart de la main-d'œuvre totale. — Du fait de cette migration interne, à moins de prévoir un système de transports rapides et peu coûteux, nous finirons par modifier la structure sociologique du pays. Nous ne pouvons donc pas ne pas nous poser le problème.

Je ne pense pas qu'il soit soluble par un recul ou même simplement un arrêt. Il n'est soluble que dans le progrès. Il n'est pas davantage soluble par des réglementations, des interdictions ou la coercition. Il n'est pas soluble par la force, il ne l'est que dans la liberté en tenant compte des tendances naturelles des hommes. Il ne s'agira donc pas ni de faire du masochisme industriel, ni d'arrêter le progrès de la technique ou le progrès social. — L'action à entreprendre se situe sur le plan de l'Agriculture, de l'Artisanat et de la reconversion ou de l'assainissement industriel. Et, dès maintenant, il faut prévoir, au-delà du moment présent, le moment où les progrès de la technique, la rationalisation plus poussée, les progrès de la productivité et l'automatisation exigeront que tous les secteurs de l'économie, sans exception, se trouvent en mesure, en tenant compte de la réduction de la durée du travail devenue non seulement possible, mais nécessaire, d'absorber de la main-d'œuvre à des conditions qui répondent au niveau de vie moyen le plus élevé possible.

Dans le secteur de l'Artisanat, il y a à distinguer, à mon avis, les trois groupes suivants:

- a) celui qui comprend les métiers touchés par des changements structurels: des mesures de reconversion s'imposent;
- b) celui des métiers de réparation mécanique et d'installation et des métiers de la construction, pour lesquels, sur la base de contrats collectifs les conditions de travail pourront s'harmoniser avec celles des secteurs industriels;
- c) celui des produits artisanaux spécifiques, pour lesquels l'individualisation et la qualité du produit autorise également cette harmonisation. La formation professionnelle et créatrice exigeront une attention particulière.

Dans certains secteurs industriels qui, structurellement, devraient être considérés comme dépassés, faute de possibilités d'adaptation ou de reconversion, faute de possibilité d'emploi à des conditions répondant au niveau social général du pays, la disparition de certaines entreprises ne pourra être évitée.

L'évolution économique, scientifique et technique est permanente et dynamique. Vouloir s'y opposer par un conservatisme sentimental ou de principe, c'est hypothéquer l'économie nationale dans son ensemble, c'est freiner le progrès économique et social, c'est se voir acculer à un protectionnisme impossible, c'est compromettre l'avenir du pays.

Je relève, à cette occasion, qu'il résulte d'une récente enquête de la Chambre de Commerce qu'alors que les prix de détail se situent, au Grand-Duché, à peu de choses près au même niveau qu'en Belgique, sinon à un niveau légèrement inférieur, les prix des prestations artisanales sont, en moyenne, supérieurs de 20 % aux prix belges. Dans ces conditions et sauf pour certains métiers exigeant des conditions de travail particulièrement pénibles, le problème de la disparité des salaires artisanaux et industriels ne devrait pas s'avérer comme insoluble dans le cadre d'une politique active de la productivité et des prix.

Dans le domaine de la productivité, des efforts sérieux ont été faits par les organismes professionnels avec l'appui actif du Gouvernement tant sur le plan financier que sur le plan de l'octroi de crédits d'équipement. Le Ministère des Affaires Economiques est désireux de mettre sur pied l'Agence luxembourgeoise de la Productivité, dont les premiers jalons ont été posés. En ce qui concerne l'équipement, l'entreprise artisanale ne peut plus s'en tenir au principe du seul autofinancement, au principe que l'entreprise artisanale ne doit jamais connaître de dettes. Elle se doit de faire appel, en cas de besoin, au crédit, mais ce crédit doit être mis à sa disposition dans des conditions compatibles avec sa marge de rentabilité.

Le problème de la main-d'œuvre agricole est sans aucun doute plus grave et plus complexe. Si nous consultons les statistiques, nous constatons trois faits. La population active dans l'Agriculture diminue. La production agricole augmente. Le nombre des petites comme le nombre des très grandes entreprises diminue au profit des entreprises moyennes qui semblent représenter les conditions optima de rentabilité. Economiquement parlant, il n'y a donc pas eu, jusqu'ici, de dommages sérieux dans la mesure où la mécanisation a pu suppléer la diminution de la main-d'œuvre disponible. Toutefois, actuellement, la limite semble être atteinte. D'autre part, la rationalisation a été confondue bien souvent avec la mécanisation et un grand nombre de tracteurs agricoles contribuent non pas à baisser, mais à augmenter les prix de revient. De plus, la mécanisation non-économique pousse à l'achat de terres et il y a là, parmi d'autres, une raison des exagérations des prix des terres, prix qui sont souvent hors de proportion par rapport aux rendements possibles. Enfin, les lacunes de main-d'œuvre qui se sont ouvertes, ne pourront sans doute être comblées qu'en ac-

cordant des salaires et des conditions de travail sensiblement plus lourds que ceux consentis jusqu'ici. Dans ces conditions, nous nous verrons placés devant le fait d'une majoration sensible et constante des prix de revient agricoles, situation qui peut avoir les conséquences les plus lourdes non seulement pour l'Agriculture elle-même, mais aussi pour l'économie nationale toute entière. Dans la perspective d'un marché européen commun, la Centrale Paysanne, dans l'éditorial de son organe professionnel, édition du samedi, 5 mai, voit les choses comme suit :

« Für die Luxemburger Bauernschaft ist es ein Gebot der Zeit, sich psychologisch und wirtschaftsorganisatorisch auf die angebahnten Entwicklungen unserer Zeitperiode vorzubereiten, bzw. auszurichten; es handelt sich darum zu versuchen, jene sachlichen Voraussetzungen, welche eine weitgehende Bejahung der Entwicklungen ermöglichen, zu schaffen.

Diese Voraussetzungen zu schaffen, ist die spezifische Aufgabe der bäuerlich-professionellen Kreise und der Agrarpolitik. Selbst wenn das letzte Ziel dieser Strecke nicht ganz erreicht werden sollte, müssen, das ist der Standpunkt der Bauernzentrale, die Anstrengungen in dieser Richtung doch resolut betrieben werden, soll die Landwirtschaft ihre Existenz nicht verlieren, am Tage, wo sie in ein System eines freieren Güter-austausches einzutreten hat. ... Die Landwirtschaft ... muß verlangen, daß vor allem, eben wegen der angebahnten außenpolitischen Entwicklungen, intern die Agrarwirtschaft in einer Entwicklungsrichtung gefördert wird, die sie in die Lage setzt, dem sich vorbereitenden europäischen Wirtschaftsgeschehen gewappnet und gerüstet sich einordnen zu können. »

J'aurais voulu, pour ma part, que la Centrale Paysanne indique elle-même au moins quelques-unes des mesures qu'elle jugerait nécessaires à la réalisation de ce but. Pour ma part, je crois pouvoir en indiquer trois, sans méconnaître toutefois qu'elles n'épuisent pas le sujet : le rattachement obligatoire des terres, une législation sur le droit successoral agricole et une législation sur l'appropriation des terres. Il s'agit là, à mon avis, de problèmes urgents, mais je m'en voudrais de ne pas signaler que le rattachement obligatoire des terres nécessitera des capitaux très élevés, de l'ordre de plusieurs centaines de millions. Si nous ne réussissons pas à abaisser les prix de revient agricoles, nous nous trouverions rapidement devant des problèmes d'une gravité exceptionnelle, qui risqueraient de désaxer notre économie dans son ensemble.

Un autre problème inquiétant, très inquiétant même et d'une actualité brûlante, est le problème des prix. Les prix du charbon et de l'acier, ont augmenté. Au sein de la CECA, au cours du dernier Conseil des Ministres, il est apparu que les six Gouvernements sont extrêmement soucieux de l'évolution des prix et ils ont très fortement insisté auprès de la Haute

Autorité pour qu'elle harmonise sa politique, en cette matière, avec celle des Gouvernements. Certains autres prix de produits de consommation courante accusent une tendance à la hausse. Dans l'ensemble, la tendance haussière risque de se généraliser et de provoquer, auprès des consommateurs, une psychose agissant dans le même sens et aggravée par le fait que d'aucuns estiment qu'il serait dans leur intérêt de voir monter l'indice pour faire monter les traitements. Il y a là, à mon avis, une méconnaissance manifeste de l'intérêt général et des nécessités vitales du pays en même temps qu'une fausse conception du pouvoir d'achat. Un pays qui, comme le nôtre, exporte 80 % de sa production, qui veut non seulement maintenir, mais élargir ses marchés, un pays qui veut être un pays de touristes, est particulièrement sensible sur le plan de la concurrence internationale. Dans de telles conditions, le niveau intérieur des prix de revient ne pourra pas impunément dépasser celui de nos concurrents, à moins que nous ne consentions, par le mirage d'avantages passagers, à aller vers l'appauvrissement durable.

Je suis sans doute le dernier à m'opposer au progrès social. Je dis, au contraire, que tous les avantages sociaux — salaires, traitements, sécurité sociale, durée du travail — devront être consentis dans toute la mesure où ils n'entraînent pas nécessairement des majorations correspondantes des prix, soit directement, soit indirectement par la fiscalité. Si le progrès social tuait le progrès économique, il ne serait en fait plus un progrès, mais un recul, car ce serait la rivière qui boucherait sa propre source. Ce serait, par-dessus le marché, une duperie sociale, car ce serait reprendre aux salariés, d'une main, par la voie des prix, ce qu'on leur aurait donné de l'autre. Le but doit être de mener de pair une politique d'expansion et de productivité économique en même temps qu'une politique du pouvoir d'achat et de progrès social.

Je ne veux pas me perdre ici dans des considérations tendant à démontrer que la tendance haussière des prix est une cause plutôt qu'un effet ou un effet plutôt qu'une cause. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient être portés à croire, mon souci majeur n'est pas l'évolution de l'indice, mais bien plutôt celui de l'évolution des prix, de tous les prix, et donc aussi des prix qui ne figurent pas à l'indice. Ce serait, à mon avis, condamner le système actuel de l'adaptation des traitements et des salaires au coût de la vie, si tous les produits hors indice voyaient leurs prix s'augmenter et donc le pouvoir d'achat diminuer, sans que pour autant il n'ait été fait violence à la lettre de la loi. Je l'ai déjà dit et je le répète ici : je ne consentirai jamais à inscrire dans l'indice des prix qui ne seraient pas ceux que la loi prescrit d'inscrire, mais je n'accepterai pas non plus qu'à un moment donné se fasse



confirmation, que ce serait une erreur très lourde de conséquences que de créer, dans ce pays, une catégorie de privilégiés, de creuser davantage encore le fossé entre ce qui est du collectif et ce qui est de l'individuel, d'augmenter sans cesse les charges publiques, pour les faire peser sur les activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles. Je m'empresse d'ajouter que j'exprime par là mon opinion personnelle, mes collègues du Gouvernement n'ayant pas eu l'occasion de se prononcer en cette matière.

C'est parce que je considère comme vital le problème des prix que j'ai pris l'Arrêté soumettant toute hausse des prix à une autorisation préalable du Ministère des Affaires Economiques. Cet Arrêté poursuivait essentiellement deux buts: d'abord de créer un choc en retour en bloquant les freins, ensuite de nous armer, en cas de besoin, vis-à-vis des producteurs ou exportateurs étrangers. Je n'ai jamais ignoré qu'une telle réglementation, stricte et raide, sans souplesse et purement mécanique, pouvait, dans la pratique, présenter des difficultés sérieuses, non seulement pour le Commerce, mais aussi pour la formation des prix elle-même.

L'existence de cet Arrêté nous a permis d'être pleinement informés, non seulement sur le plan interne, mais encore et surtout sur le plan belge. Or, personne n'ignore qu'en matière d'approvisionnement, nous sommes très largement dépendants de notre partenaire économique et que, normalement, nous sommes très mal armés dans la lutte contre les hausses de prix.

Je suis loin de penser qu'un Arrêté de la nature de celui qui est ici en discussion, puisse, en fait, résoudre le problème posé. C'est pourquoi, avec empressement, j'ai accepté l'offre d'une collaboration avec le Ministère, faite par le Commerce de gros. C'est avec une grande satisfaction que j'ai pu constater que celui-ci comprend parfaitement la gravité du problème et qu'il s'est déclaré prêt à participer activement à sa solution dans les conditions les plus favorables à l'économie dans son ensemble et à l'intérêt général. La réglementation actuelle sera donc prochainement remplacée par une organisation plus souple qui verra renaître, dans une composition nouvelle, la Commission des Prix (à ne pas confondre avec la Commission de l'indice dans le cadre d'une collaboration permanente avec les secteurs intéressés).

Je n'entends pas soulever à cette occasion, dans le domaine des prix, des questions particulières.

J'entends me limiter à ce développement auquel, traitant du même sujet, le professeur

l'adaptation des traitements et des salaires dans le secteur public, si elle ne se faisait pas en même temps dans le secteur privé. Je pense, en effet, et les données que je vous ai soumises m'y Baudhuin, dans son article hebdomadaire dans « La Libre Belgique », a donné pour titre: « Pression sur l'économie belge ».

J'ai donc voulu indiquer quelques-unes des pressions qui, en ce moment, pèsent sur l'économie luxembourgeoise. Il est vrai que le professeur Baudhuin propose comme premier remède: les heures supplémentaires de travail. Personnellement, je pense qu'il est assez paradoxal de réduire la durée du travail pour annuler cette réduction par des heures supplémentaires. Je pense qu'il vaudra mieux ne pas en venir là. Toutefois, nous pouvons accepter sa conclusion: « L'Economie belge est menacée de perdre son rang et de tomber dans un suremploi qui provoquerait une hausse plus poussée encore du coût de la vie. »

C'est dans ce sens que le Gouvernement luxembourgeois, comme je l'ai dit plus haut, a décidé de freiner les investissements immobiliers publics.

C'est pour fortifier son économie qu'il a procédé à un plan de modernisation et de rationalisation des transports.

C'est pour assurer au pays l'énergie électrique nécessaire qu'il entreprend la construction de barrages.

C'est pour garder à notre économie une situation concurrentielle acceptable et pour sauvegarder la paix sociale qu'il poursuit une politique active des prix.

C'est pour consolider la structure économique et sociologique du pays qu'il s'efforce d'implanter des industries nouvelles, d'aider des industries en difficultés transitoires, de faciliter la reconversion d'industries structurellement menacées, de permettre aux entreprises artisanales de s'équiper et d'améliorer leur productivité.

Il doit s'attaquer aux problèmes fondamentaux de l'Agriculture, il doit préparer l'économie luxembourgeoise à son entrée dans le marché commun, la fortifier et la consolider afin qu'elle puisse rester le soubassement matériel de l'existence politique du pays.

Ce sont là des tâches très lourdes, très délicates, très complexes et pleines d'embûches. Le Gouvernement ne pourra les résoudre que dans la collaboration de tous, en escomptant la sagesse de la part du salariat, comme de la part du patronat et dans l'espoir que cette sagesse trouvera sa justification dans la justice et le progrès social.



## Le Cinquantenaire de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg

Le 13 mai 1956, l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg a célébré son cinquantenaire, placé sous le patronage de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, et sous la présidence d'honneur de M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg.

Les festivités débutèrent par un service religieux solennel, célébré à la Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur.

Une séance académique eut lieu ensuite dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville de Luxembourg. S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fut reçu à Son arrivée par M. Jacques Krau, Président de l'Union Commerciale, et M. Joseph Kerschen, Président du Comité d'Organisation.

Parmi les nombreux invités d'honneur on remarquait M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, plusieurs Représentants des Ambassades étrangères à Luxembourg, de nombreux chefs d'administrations de l'Etat, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Capitale, entouré de plusieurs échevins et conseillers communaux, les Directeurs, Présidents ou Représentants de l'Association commerciale de Trèves, de la Chambre de Commerce de Trèves, de l'Association des Commerçants de Thionville, du Conseil Economique et Social de La Haye, de l'Association commerciale d'Utrecht, de l'Association des Commerçants d'Arlon, des Groupements commerciaux de la Moselle, de la Chambre de Commerce luxembourgeoise, de la Fédération des Industriels, de la Centrale Paysanne, de la Chambre des Métiers, de la Fédération des Artisans luxembourgeois, de la Chambre de Travail, de la Confédération des Classes Moyennes, de la Société de la Foire Internationale de Luxembourg, ainsi que les membres du Comité de l'Union Commerciale et les membres du Comité d'Organisation.

La séance académique débuta par une allocution de M. Jacques Krau, Président de l'Union Commerciale, qui exprima ses remerciements aux invités d'honneur. Ensuite, M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, fit un exposé sur l'histoire du commerce luxembourgeois.

M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, prononça alors un discours sur les problèmes actuels du commerce intérieur. Voici le texte de l'exposé de M. le Commissaire Général Wilwertz :

« C'est pour la première fois qu'une manifestation d'importance organisée par la profession commerciale donne à l'actuel Membre du Gouvernement responsable dans ce domaine l'occasion de se prononcer publiquement sur les principaux problèmes intéressant le commerce interne. Il le fait d'autant plus volontiers qu'il peut de cette façon associer le Gouvernement au témoignage de sympathie encourageante rendu à l'œuvre accomplie depuis cinquante ans par l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg. Un seul regret: que la cérémonie de ce matin n'ait pas pu se dérouler à la date prévue originellement, ce qui lui aurait assuré la priorité sur les déclarations faites récemment lors des débats budgétaires à la Chambre des Députés.

Force m'est donc de m'excuser du peu d'inédit des quelques réflexions que j'ai l'honneur de vous soumettre. N'empêche qu'il est des idées, dont les chances de réalisation ne peuvent que gagner par des redites. N'empêche également que la primeur de l'exposé, devant la représentation nationale, trouve sa justification dans le renforcement d'engagements pris dans de telles formes et sous un tel contrôle.

Les quelque deux ans d'expérience gouvernementale me font admettre qu'abstraction faite du problème de la fiscalité qui, soit dit entre parenthèses, n'est d'ailleurs pas un problème particulier à un pays déterminé, où le malaise ne provient peut-être pas tant du montant des impôts en dépit de la progressivité des taux que de la façon de leur perception, où les uns réclament une taxation sur base forfaitaire que d'autres ne récrimentent pas moins que le contrôle détaillé, où l'accent doit être mis de toute façon sur la distributive et la sauvegarde de la matière fiscale elle-même, c'est la question de l'accès à la profession commerciale avec tout ce qui s'y rattache qui semble dominer les esprits. Je vais même beaucoup plus loin en affirmant que c'est une véritable hantise d'un inévitable écrasement par la sursaturation et l'abus de puissance économique qui est à la base de toutes les préoccupations. Il suffit d'évoquer les notions de grand magasin, de magasin à rayons multiples, de succursale, de coopérative, pour s'en rendre compte, et j'ai pu assister à ce propos à plus d'une levée de boucliers. J'ai hâte de vous rassurer en proclamant que le projet de réforme de la législation, dont un des buts essentiels est de garantir la capacité professionnelle, d'écartier toute possibilité de contourner les mesures protectrices, d'éviter que les non-Luxembourgeois jouissent de plus grandes faci-

lités que les nationaux, prévoit le maintien du statu quo en ce qui concerne les coopératives, donne pour les grands magasins une définition qui rencontre dans une très large mesure les desiderata de la profession commerciale, renforce sensiblement les dispositions restrictives sur le cumul d'une profession salariée ou assimilée avec l'exercice d'une activité indépendante. Il faut relever encore le caractère souple des conditions de qualification professionnelle qu'il serait difficile de fixer dans le cadre rigide de la loi. Je tiens à ajouter que le projet a trouvé sa dernière forme à la lumière des observations présentées par tous les facteurs intéressés au problème, y compris les consommateurs, que les textes sont le fruit d'une collaboration confiante entre tous et à laquelle vos propres représentants ont pris une part très active et très méritoire. Il me reste à souhaiter que la nouvelle législation projetée puisse voir le jour dans un délai aussi rapproché que possible, ceci en dépit des inévitables lenteurs de la procédure législative en régime de démocratie parlementaire.

Je m'en voudrais cependant, si je ne livrais pas à vos méditations les conseils d'experts internationaux, de l'O. E. C. E., de l'Agence Européenne de Productivité notamment, dont certains estiment que l'obligation imposée au futur distributeur de fournir préalablement à tout exercice d'un commerce certaines preuves de capacité, obligation qui est d'ailleurs encore loin de s'être généralisée dans les pays occidentaux, n'est autre chose qu'un retour au corporatisme médiéval sans influence heureuse sur l'efficacité des entreprises de distribution; pour qui les entraves apportées à l'établissement de grands magasins sont préjudiciables à l'accroissement de la productivité dans la distribution. Je tiens également à faire observer que d'aucuns, et ils sont peut-être plus nombreux qu'on ne voudrait le croire, préfèrent toujours le jeu de la libre concurrence, corrigé, le cas échéant, par l'arbitrage du consommateur, dans lequel ils voient le meilleur examinateur de la capacité professionnelle du commerçant. Pour qu'il n'y ait cependant pas de malentendu, je tiens à souligner une nouvelle fois que le Gouvernement préconise une solution qui consiste à assurer un niveau de formation élevé, à garantir la mobilité professionnelle, à protéger le consommateur contre l'incapacité, voire même contre la malhonnêteté. Mais il s'opposera à toute tentative d'installation d'un protectionnisme conservateur préoccupé du maintien à tout prix de structures périmées et contraires au bon sens.

Toutes les dispositions à prendre en vue d'un relèvement du niveau et d'une plus grande résistance économique des entreprises commerciales présupposent une formation professionnelle orientée en ce sens. C'est pourquoi la Commission interministérielle a institué récemment une commission consultative paritaire de la formation professionnelle commerciale, à l'instar de celles qui ont été créées pour l'Artisanat et pour l'Industrie. Cette commission réunit les représentants qualifiés des Chambres de Commerce et des Employés Privés, le personnel dirigeant des écoles spécialisées et de l'orientation professionnelle ainsi que des fonctionnaires compétents des trois départements gouvernementaux s'occupant du

problème. Parmi les questions qui retiennent d'ores et déjà l'attention de la Commission, je cite l'élaboration d'un projet de règlement d'administration publique relatif à l'examen de fin d'apprentissage, l'étude de la valorisation des études commerciales faites dans des établissements scolaires privés par rapport à l'examen de fin d'apprentissage ainsi que de la valorisation de l'examen officiel de comptabilité et de sciences commerciales organisé chaque année par le Gouvernement et auquel se présentent surtout les élèves des établissements scolaires privés; la fixation des matières à enseigner dans les écoles de commerce de nos centres ainsi que l'établissement des programmes d'études; l'analyse des programmes d'examen à élaborer par la Chambre de Commerce sur la base des programmes d'études. La Commission vient de jeter un cri d'alarme à propos de sa constatation qu'il y a impossibilité de doter, sur la base des textes existants, l'enseignement professionnel d'un personnel enseignant en matière commerciale hautement qualifié. Il appartiendra à la Commission interministérielle de trouver les voies et moyens pour parer à une telle situation intenable.

Par un même souci d'orientation, mais sur un plan plus scientifique, le Gouvernement belge envisage la création prochaine d'un Institut de documentation et de recherche spécialisé et dont la mission sera double: coordination des travaux portant sur les enquêtes, les statistiques, les études comparatives en matière fiscale et économique; confrontation des problèmes et réalisations sur le plan international et plus spécialement dans le cadre de Benelux.

Les idées peuvent diverger quant à la nécessité d'un aménagement de la législation sur les ventes à tempérament. Il est cependant un fait qu'en dépit du mouvement ascendant du chiffre d'affaires pour le commerce de détail en général, certaines branches se ressentent d'un accroissement accentué des achats à plus ou moins longue échéance et souvent de nécessité très contestable. Il est un fait également que c'est sur le terrain des ventes à crédit que des pratiques frôlant de très près la concurrence déloyale se font de plus en plus jour. Par ailleurs, il est du devoir des autorités publiques de protéger le consommateur contre des acquisitions irréfléchies dépassant la capacité de paiement de l'acheteur. Enfin, il est admis aujourd'hui un peu partout qu'il faut, en temps de conjoncture favorable, mettre un frein aux achats en question. Pour l'ensemble de ces motifs, le Gouvernement a élaboré un projet de réforme de la réglementation en la matière dont les dispositions essentielles prévoient le paiement d'un montant initial assez élevé, l'indication claire et précise des engagements que prend l'acheteur, un assouplissement des clauses pénales et une attribution de compétence aux tribunaux du domicile du défendeur. La réforme projetée tient ainsi compte des intérêts des parties en cause et tend à évincer une concurrence nuisible non seulement au commerce interne, mais à la profession comme telle. Une réforme analogue étant en voie de procédure législative chez notre partenaire économique, la prudence commande

de synchroniser la mise en vigueur dans les deux pays.

Ce n'est pas seulement l'acheteur qui désire profiter des possibilités d'un crédit contenu dans de saines limites. Le commerçant lui aussi a intérêt à ce qu'une politique appropriée du crédit lui vienne en aide. Le Gouvernement s'en est rendu parfaitement compte et le Département du Commerce entreprend actuellement une étude approfondie sur les crédits à bon marché en faveur du commerce de détail, portant notamment sur les avantages à escompter d'une commission et d'un pourcentage d'intérêts réduits, de garanties autres que la garantie hypothécaire, d'une adaptation de la durée des prêts à l'amortissement de l'outillage.

Deux cas d'espèce m'ont incité très récemment à faire appel au concours des chambres et organisations professionnelles compétentes en vue d'une amélioration des textes réglementant les fonds de commerce. Je suis personnellement convaincu qu'il y a urgence à renforcer la protection des locataires dans ce domaine. J'ose espérer que les avis que j'ai sollicités ne tarderont pas à me parvenir, quoique je me rende parfaitement compte de la complexité du problème.

Les milieux du commerce ne cessent pas de s'alarmer en présence des proportions presque inquiétantes que prend la concurrence déloyale. Les artisans s'inquiètent dans le même sens. J'estime pour ma part que le moment est venu de songer à la création d'organes de contrôle appropriés à l'exemple de ce qui existe dans plus d'un pays avoisinant ou à renforcer au moins le cadre des agents surchargés actuellement de besogne dans ces domaines.

La réforme des chambres professionnelles étant mise en chantier, il m'appartiendra de veiller à ce qu'une représentation en rapport avec son importance soit réservée au commerce de détail. Je pense que la forme actuelle n'est pas la seule possible ni peut-être la plus heureuse, ceci évidemment sans critiquer en quoi que ce soit le fonctionnement et la valeur des institutions dont nous disposons pour le moment.

Avant d'aborder les problèmes de sécurité sociale, je voudrais faire un appel pressant au commerce de détail de soutenir les efforts faits par les autorités nationales et locales en faveur du tourisme qui a déjà pris une position de tout premier plan dans notre économie nationale et dire en toute franchise que les recettes impressionnantes de plus de 900 millions de francs réalisées en 1955 dans ce secteur de notre économie n'ont pas ne pas profité au commerce local.

Je n'hésite dès lors pas à dire que le statut de l'hôtellerie, le statut des agences de voyage et la réglementation du camping, que j'ai déjà annoncés à d'autres occasions, ne resteront pas sans d'heureux effets sur le commerce de détail, quoique ces répercussions ne se fassent sentir que d'une façon plutôt indirecte.

Si j'ai cru devoir admettre que la réforme de la réglementation sur les conditions d'accès à la profession constitue une des principales revendications des commerçants, je ne sais pas moins pertinemment que l'institution de l'assurance maladie est

attendue avec une grande et légitime impatience. J'ai pu dire à la Chambre des Députés que les textes étaient prêts. Il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous informer maintenant que le projet a trouvé l'accord unanime au Conseil du Gouvernement et qu'il sera déposé à la première réunion de la Chambre des Députés qui est prévue pour après-demain. Dès que je serai en possession des avis des chambres professionnelles compétentes que j'ai consultées il y a deux mois environ, je pourrai transmettre le dossier au Conseil d'Etat. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à la Confédération des Classes Moyennes qui m'a fourni les bases du projet et qui m'a surtout orienté sur les idées de la profession en la matière, ce qui a permis la mise au net technique des textes avec le concours sans réserves de Monsieur Armand Kayser, Président de l'Office des assurances sociales, qu'il faut également remercier à cette place. Il n'est certainement pas sans intérêt d'esquisser dans les grandes lignes le contenu du projet de loi. L'assurance maladie des artisans et commerçants se fera par une caisse autonome avec des organes propres et sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant dans ses attributions les départements du Commerce et de l'Artisanat. Je vous prie d'y voir la grande confiance dans l'espoir mûr et le sens des responsabilités de la profession. Car je manquerais de franchise et je me déjugerais personnellement, si je vous cachais que je reste attaché au principe qu'une seule organisation devrait suffire pour l'assurance maladie de tous les milieux de la population. Le projet de loi s'est inspiré dans une très large mesure de la loi sur l'assurance maladie des fonctionnaires et employés, vu la forte analogie des groupes en question notamment par le fait que l'assurance se pose sur le seul terrain des soins de santé. L'assurance sera obligatoire pour les commerçants, pour les descendants et alliés au même titre, pourvu qu'ils aient accompli l'âge de dix-huit ans, lorsqu'ils les aident dans l'exercice de leur profession, pour les associés chargés des affaires courantes dans les sociétés commerciales et pour les bénéficiaires de pension du moment que l'assurance pension est devenue réalité. Dans l'attente, cette dernière lacune peut être comblée au moyen de l'assurance continuée et une disposition transitoire est prévue en faveur de ceux qui ont cessé leur activité commerciale avant l'entrée en vigueur de la loi. Le cercle des coassurés familiaux est sensiblement le même que celui prévu par le Code des assurances sociales et la loi sur l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. Les prestations se rapprochent de celles accordées aux fonctionnaires et employés avec cette précision que d'après les promoteurs même de l'assurance le coût de celle-ci devra être contenu dans des limites restreintes, ce qui se traduit entre autre par l'introduction d'une franchise qui sera probablement de 1.500 francs. Les cotisations sont établies par les statuts qui prévoient des classes correspondant au revenu professionnel imposable, sans que toutefois le maximum de cotisation puisse dépasser le minimum de plus de 200 %. La caisse projetée engagera les finances publiques à un triple point de vue :



Comme dans tous les organismes similaires, l'Etat assume la moitié des frais d'administration. Ceux-ci étant évalués à 2 1/2 millions de francs (base de calcul: la caisse de maladie des fonctionnaires et employés), la part de l'Etat sera de 1.250.000 francs par an; la mise à la disposition d'un fonds de roulement à titre d'avance fixé à 1.500.000 francs; le remboursement du coût de certaines prestations versées pendant les périodes de service militaire.

Parlant du problème de l'assurance pension, je dois convenir qu'il me trouve encore quelque peu dérouté. Pour le simple motif qu'il est extrêmement difficile de déclarer les intentions de la profession à ce sujet. Je ne suis même pas sûr que la majorité des intéressés soit en faveur de l'introduction d'une assurance-pension, sans parler de la forme que celle-ci devrait adopter. Rien d'étonnant d'ailleurs, puisque dans d'autres pays on trouve les mêmes hésitations. En Belgique par exemple, on se débat toujours à propos de trois modes de constitution de la pension: l'assurance légale, l'assurance sur la vie, l'affectation d'un immeuble. Chez nous, la question a évolué en ce sens qu'un projet de loi introduisant l'assurance légale a été déposé à la Chambre des Députés par Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale il y a plus de deux ans déjà. Ce projet devait toucher toutes les professions indépendantes autres qu'artisanales et agricoles. Depuis lors, les professions libérales ont émis le vœu d'être affiliées à la Caisse de pension des employés privés et la Chambre des Députés a invité le Gouvernement, il y a un an, à y faire droit après nouvelle consultation des intéressés, recommandant en même temps et dans le même sens l'affiliation des commerçants et industriels à la Caisse de pension des artisans. Les milieux professionnels connaissent le résultat de ces consultations que je leur ai communiqué il y a deux mois à peu près. Il m'importe maintenant de savoir, si les travaux relatifs à l'introduction de l'assurance-pension doivent être poursuivis ou non et, en cas d'affirmative, s'il y a lieu de s'arrêter à la solution proposée par la Chambre des Métiers et la Caisse de pension des artisans ou si l'assurance devra se faire sur la base du projet initial de Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Le Gouvernement est à la disposition de ceux que l'affaire concerne.

Quant à la question des allocations familiales, tout le monde est au courant. Il s'agit en premier lieu de légaliser la situation actuelle, de rechercher ensuite les voies et moyens pour arriver à une uniformisation en la matière. Les difficultés proviennent essentiellement du mode de financement et les moyens à trouver sont de l'ordre de quelques centaines de millions de francs. Doivent-ils être à charge des groupes intéressés ou de la communauté? Il sera excessivement difficile de trouver une solution qui soit du goût de tout le monde. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, il s'impose de rappeler que la Confédération des Classes moyennes a invité la Chambre des Députés par télégramme à rejeter le projet de loi, dont celle-ci est toujours saisie.

Tels sont, brièvement esquissés, non pas tous les problèmes — le temps me manquerait d'ailleurs pour

épuiser le sujet — mais quelques aspects essentiels des questions pouvant intéresser le commerce interne, de celles surtout qui peuvent engager ma responsabilité personnelle. J'ajoute seulement que le Gouvernement ne s'attache pas à rechercher uniquement des solutions particulières, mais à intégrer le commerce dans l'ensemble de l'économie nationale.

Avant de terminer, je voudrais consacrer quelques mots à l'importance et au rôle du commerce de détail dans notre économie et me pencher sur cet autre aspect de la question qui concerne les devoirs et responsabilités de la profession.

Dans ma préface à la brochure jubilaire j'ai pu constater que sur les quelque 3.500 commerçants tenant magasin dans le Grand-Duché, plus de 23 % se trouvent dans la capitale. Vous y trouverez également des détails sur le chiffre d'affaires des entreprises commerciales et vous serez certainement frappés d'apprendre que le secteur de la distribution comprend 12,5 % du revenu national total. Par ailleurs, le pourcentage de la main-d'œuvre y employée est de 8,4 par rapport à l'effectif global, de 12,6 quant à la population active du pays. L'importance de ce secteur de l'économie du pays est donc indéniable. Sa fonction est également indispensable. S'il est du devoir des autorités d'en tenir compte — et elles le font — il appartient au commerçant de se souvenir avant tout que sa profession est une profession indépendante qu'il serait risqué de vouloir trop rapprocher de celle du salariat. Il ne doit en aucun moment perdre de vue que l'initiative est toujours le meilleur garant de la réussite, à condition évidemment qu'elle ne soit pas contrecarrée par des mesures inutiles et tracassières. Pas de retour insensé en arrière. Je crois devoir renvoyer une nouvelle fois à plusieurs enquêtes et études internationales faites les dernières années sur la distribution, en premier lieu encore par l'Agence européenne de productivité qui arrive à la conclusion qu'il est impossible d'éviter les frais de distribution, que le consommateur doit s'en persuader, tout comme il est du devoir du secteur de la distribution d'en améliorer les circuits.

On s'attache peut-être aussi un peu trop à l'incidence des charges vue en fonction de la production. On s'en prend notamment beaucoup à l'incidence, non négligeable il est vrai, des charges sociales sur le prix de revient. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a, en réalité, de problème économique de quelque importance qui n'ait son aspect social, ni de problème social qui n'ait son aspect économique. Ne s'occuper que de l'économique, c'est oublier l'aspect humain des problèmes de la distribution aussi bien que de la production; ne considérer que le social, c'est ne pas tenir compte des possibilités pratiques de réalisation. C'est dans cet ordre d'idées que je me plais à rappeler le passage suivant de la conférence faite le 9 février dernier à la Chambre des Métiers par Monsieur le Comte d'Alcantara: "L'exemple classique en la matière, et j'ai un peu hésité à le prendre comme exemple, est celui des charges de la sécurité sociale. En Belgique, devant un public de travailleurs indépendants, c'est un sujet en or et les démagogues s'en donnent à

cœur joie, je vous l'assure. Malheureusement, le succès facile qu'ils remportent ne résout pas le problème et, ce qui est pire, risque de provoquer des réactions défavorables dans d'autres couches de la population. La sécurité sociale a en effet grandement contribué au relèvement du niveau de vie de la classe ouvrière, et, ne l'oublions pas, c'est du pouvoir d'achat de cette dernière et plus particulièrement de la stabilité de ce pouvoir d'achat que dépend la prospérité du commerce. Il faut avoir le courage de reconnaître cette situation."

Revenant sur le plan des réalités et de la pratique, je me permets de faire appel à nos commerçants de s'adapter courageusement et énergiquement à certaines conceptions nouvelles qui, si petites soient-elles dans le détail, sont quand même susceptibles d'engendrer d'heureuses ou de fâcheuses conséquences. Je cite à titre d'exemple l'équipement des magasins en général, leur aménagement attrayant, l'exposition rationnelle des marchandises en vente et l'art de les présenter, l'éclairage comme dépense stimulatrice de la vente, une publicité intelligente mais non tapageuse. Ce sont des fois de petits riens qui sont à la base de grands succès.

Lors de l'ouverture de l'Exposition nationale de l'Artisanat au mois de septembre dernier j'ai fait allusion à un certain désintéressement des jeunes en face de la vie professionnelle organisée. J'y ai dit notamment:

"Ce désintéressement des jeunes, si désintéressement il y a, s'ajoutant à l'apathie qui se manifeste déjà dans une trop large mesure à l'égard des choses de la vie publique, est hautement regrettable, décourageant, voire même dangereux. Ce n'est certainement pas moi qui détournerai les jeunes de leur enthousiasme pour les sports et le film. Mais je manquerais à un de mes devoirs essentiels, si je ne mettais pas en relief en ce moment-ci le rôle et l'importance d'une vie professionnelle sagement organisée. J'irai plus loin en affirmant que l'avènement de la démocratie économique à la suite de la démocratie politique et de la démocratie sociale, objectif à atteindre d'après mon opinion personnelle, serait illusoire sans le concours des organisations professionnelles les plus représentatives."

J'ai pu constater avec une vive satisfaction que quelques jeunes espoirs sont allés renforcer les cadres dirigeants de notre Union Commerciale. Que d'autres

suivent cet exemple! Il y va de l'avenir de tous. Qu'on ne prenne pas cet appel à la légère dans notre ère de l'organisation professionnelle fortement développée! Que les jeunes générations n'aient pas à se reprocher un beau jour d'être la cause d'une perte de vitesse pour ne pas avoir suivi à temps le mouvement!

Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à ceux des dirigeants de l'Union Commerciale qui pendant de si longues années ont gardé cet optimisme tenace, cette passion idéaliste, ce dévouement à toute épreuve indispensable pour la réalisation d'une organisation professionnelle perfectionnée. Je salue très respectueusement les survivants des membres fondateurs, Messieurs Auguste Knaff, Auguste Link, Georges Namur, Monsieur le chanoine Henri Schmit et Monsieur Schmitt-Welter. Avec Monsieur le Président Jacques Krau et tous ses collaborateurs ils ont bien mérité de la profession et, de ce fait, de l'économie générale du pays. C'est l'hommage reconnaissant que j'ai l'honneur de leur rendre au nom du Gouvernement en ce moment solennel, en y ajoutant en toute sincérité les félicitations les plus chaleureuses, en y associant de grand cœur toutes les épouses de tous nos commerçants.»

La séance académique fut suivie d'une réception offerte par l'Administration communale dans le péristyle de l'Hôtel de Ville de Luxembourg. Une délégation de l'Union Commerciale, conduite par son Président M. Jacques Krau, se rendit ensuite devant le Monument du Souvenir, pour y déposer une gerbe de fleurs.

A 13 heures, un banquet réunissait plus de deux cents convives au restaurant de la Foire Internationale de Luxembourg. Au cours de ce banquet, des discours furent prononcés par M. Joseph Kerschen, Président du Comité d'Organisation, par M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, ainsi que par M. ten Berg, délégué néerlandais, M. Jungblut, délégué belge, et M. Dorn, délégué allemand, qui transmirent les félicitations des fédérations étrangères à l'Union Commerciale luxembourgeoise. Une allocution de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, clôtura cette série de discours.

## Inauguration de la 8<sup>e</sup> Foire Internationale à Luxembourg

Le 26 mai 1956, la huitième Foire Internationale de Luxembourg, réunissant cette année 1.411 exposants venus de 27 pays, a été inaugurée en présence de la Famille grand-ducale, des Représentants du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, des Membres du Gouvernement et de nombreuses personnalités étrangères et luxembourgeoises.

Parmi les participations officielles étrangères on notait la présence de nombreux pays, notamment l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, la République Démocratique Allemande et la Suisse. Parmi les organismes européens on remarquait la présence de la Haute Autorité de la C. E. C. A. ainsi que l'Union des Foires Internationales. La

participation officielle luxembourgeoise comprenait le Ministère des Transports et de l'Électricité, l'Administration des Douanes, l'Administration des P. T. T., la Chambre de Commerce, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, la Fédération des Associations Viticoles, ainsi que la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois.

A 10 heures précises, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, la Princesse Marie-Adélaïde et le Prince Charles furent accueillies à Leur descente de voiture par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, Président du Comité de Patronage de la F.I.L., M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de Gérance de la F.I.L., et M. Jemp Michels, Directeur de la Foire Internationale de Luxembourg, tandis que la Musique de la Garde grand-ducale exécutait le « Wilhelmus », hymne de la Maison grand-ducale.

Parmi les personnalités présentes on remarquait les Représentants diplomatiques accrédités à Luxembourg, le Président et plusieurs Membres de la Haute Autorité de la C. E. C. A., le Président de la Chambre des Députés, plusieurs Membres du Gouvernement luxembourgeois, l'Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, de nombreux Députés, les Corps constitués, les chefs des Administrations de l'Etat, le Conseil échevinal et le Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les Représentants des Chambres de Commerce et des Offices de Tourisme étrangers et luxembourgeois, les personnalités de la vie industrielle, commerciale et artisanale, les Représentants de la presse étrangère et luxembourgeoise, ainsi que les Présidents et les Membres du Comité de Patronage, du Conseil d'Administration et du Conseil de Gérance de la Foire Internationale de Luxembourg.

Après l'exécution de « Children's Corner », de Claude Debussy, par la Musique de la Garde grand-ducale, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, Président d'Honneur de la Société de la F. I. L., prononça le discours suivant :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Au nom de la Ville de Luxembourg, j'ai l'honneur de saluer Leurs Altesses Royales Qui ont bien voulu rehausser de Leur présence cette cérémonie de l'ouverture de la 8<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg. Je suis heureux de l'agréable privilège de pouvoir à cette occasion déposer aux pieds de Leurs Altesses Royales, Qui, fidèles à la belle tradition créée par Elles, ont tenu à participer à cette fête luxembourgeoise et internationale à la fois, nos sentiments de profonde gratitude et de respectueux attachement.

En daignant réaffirmer aujourd'hui Leur bienveillant intérêt et Leur sollicitude pour les activités commerciales et industrielles qui sont à la base du

progrès social et du bien-être de la population toute entière, Leurs Altesses Royales emplissent nos cœurs d'une légitime fierté et d'une foi renouvelée dans nos destinées. Qu'elles daignent en accepter nos sentiments de vive et profonde reconnaissance!

Notre gratitude et nos saluts vont ensuite à MM. les Ministres ici présents et à toutes les autorités qui ne cessent de prodiguer à la Foire Internationale de Luxembourg et à tout ce qui touche à l'amélioration de notre situation économique, leurs encouragements actifs et leur précieux appui.

J'adresse également des remerciements et de vives félicitations au Comité de Gérance de la Foire Internationale de Luxembourg et aux organisateurs, à ceux tous, qui furent les artisans de la persévérance méritoire de faire notre foire toujours plus importante, toujours plus intéressante, toujours plus attrayante.

Mon plus sincère et plus cordial salut de bienvenue va finalement à tous les exposants, à tous les participants, venus de plus en plus nombreux — je dirais de l'Europe entière — pour étaler et faire valoir à Luxembourg les fruits de leur esprit inventif et de leurs innombrables activités économiques de tous genres.

\* \* \*

J'estime qu'il ne m'appartient guère, dans ma qualité de bourgmestre de la Capitale et de Président d'Honneur de la Foire Internationale de Luxembourg, de développer, lors de la cérémonie qui nous réunit au moment-même, des théories économiques ou d'aborder des problèmes sociaux ou politiques, ces exposés dépasseraient le cadre de ma mission.

Je me bornerai donc à dire simplement qu'une fois de plus Luxembourg va devenir pendant quinze jours le centre d'une activité intéressant les aspects multiples de la vie économique;

qu'une fois de plus, nous pourrions admirer cet ensemble, presque grandiose, mettant en lumière les différentes solutions trouvées par l'homme pour donner à ses pensées son ingéniosité, mais également à ses rêves et à ses émotions une forme tangible, communicative et durable;

qu'une fois de plus, un public de plus en plus nombreux se sentira attiré par l'originalité toujours renouvelée de notre foire qui, par sa constante évolution tient toujours en éveil l'intérêt et la curiosité.

Plusieurs jalons, depuis sa renaissance en 1949, ont successivement déterminé le caractère et le visage de notre foire:

1952, année jubilaire, vit l'admission de la Foire Internationale de Luxembourg dans le grand cycle international;

1954 lui donna sa structure définitive et lui montra le chemin de l'avenir, alors que l'année passée la dota de son magnifique nouveau Palais d'Exposition.

Si ces foires étaient donc placées sous un signe spécial, n'y a-t-il pas des raisons pour placer celle de 1956 également sous un signe? Sous le signe de la réussite, du succès, mais également sous le signe de la confiance, de l'espoir, de l'optimisme.



A en juger par les indications chiffrées, fournies, la F.I.L. 1956 éclipse, par son ampleur, toutes celles qui l'ont précédée, et j'ai bien l'impression que cette fois les organisateurs se sont surpassés. Il est particulièrement réjouissant de constater que la participation officielle des pays étrangers se fait de plus en plus forte, et il me tient à cœur de saluer à cette place tout particulièrement celle de France et la Chambre de Commerce de Berlin-Est, ainsi que les représentants de la République Fédérale d'Autriche, participants que nous avons le plaisir d'accueillir la première fois parmi nous.

Les derniers temps, dans divers pays, on a sérieusement examiné le "problème" des Foires Commerciales Internationales, on a parlé du "malaise des foires", on s'est plaint "de la fréquence croissante et de la répétition continuelle des manifestations du même genre et des dépenses de temps et d'argent qu'elles occasionnent". Bref, on a poussé des cris de Cassandre.

Eh bien, la logique me défend de m'associer à ce pessimisme, en ce qui concerne Luxembourg, et je ne voudrai et ne pourrai au sujet de notre Ville me départir d'un optimisme sain et raisonné.

Si on reconnaît à la Foire Internationale de Luxembourg des dimensions, un rayonnement, une valeur économique et une valeur humaine toujours plus considérables, c'est qu'elle a su voir grand, c'est qu'elle a voulu faire grand.

Cette perspicacité, cette volonté ont trouvé leur juste récompense.

Toute audace cependant aurait été vaine, s'il n'y avait eu à la base même de l'entreprise la réponse fournie par ceux à qui l'on s'adressait: les exposants et le public. La fidélité des uns et des autres a fait la foire telle qu'elle est aujourd'hui. C'est qu'il existe le climat de confiance réciproque indispensable à toute réussite.

Mais l'avenir de notre foire, l'avenir de notre économie, en général, dépend-il uniquement de ces quelques facteurs que je viens de citer? Non, il reste d'autres — ce que j'appellerais bien — "devoirs économiques moraux" à remplir.

L'avenir de notre économie dépend surtout des conditions morales, et c'est la passion de la recherche scientifique et technique qu'il faut susciter et entretenir. C'est l'esprit d'entreprise qu'il faut maintenir à tous les degrés. C'est l'initiative privée qu'il faut encourager.

Haussons encore nos vues et souhaitons que dans tous les milieux se préoccupant de l'avenir économique on se persuade que les problèmes humains sont les plus fondamentaux et que de la qualité des cerveaux que nous formons et des volontés que nous entretenons, dépend l'essor de notre pays dans le monde.

Que cette grande manifestation annuelle qu'est la Foire Internationale de Luxembourg qui, tout en créant un point d'attraction hors pair pour la Capitale, amène à notre économie nationale des recettes supplémentaires nullement négligeables et apporte à notre commerce et à notre industrie son élément

dynamique. Qu'elle soit un témoignage probant de la vitalité de notre pays et pour nous un élément d'union et de compréhension mutuelle.

Que par le développement des relations économiques, elle contribue pour sa modeste part à la réalisation de la détente mondiale et au rapprochement de tous les peuples dans le désir réciproque d'assurer la paix et la fraternité entre toutes les nations. »

Après le discours de M. Emile Hamilius, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, s'adressa dans les termes suivants à l'assistance:

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Quand, tout à l'heure, vous aurez passé en revue les stands de cette Foire, vous aurez sans doute remarqué deux choses:

La première, c'est que vous y aurez vu se mesurer, se confronter les produits de pays étrangers, beaucoup plus que des produits luxembourgeois se mesurer avec les produits de ces mêmes pays. En d'autres termes, cette Foire nous rappelle nos lacunes et nos faiblesses plus encore que notre force.

Vous remarquerez, en second lieu, que le succès de la Foire va grandissant. C'est que nous sommes un pays à standard de vie élevé, à grand pouvoir d'achat.

Personne ici n'ignore les sources de cette richesse, mais personne ne devrait ignorer l'étroitesse de notre base, la vulnérabilité extrême de notre structure tant sociale qu'économique. Le présent risque de nous cacher les exigences de l'avenir, la haute conjoncture suscite des revendications et se prête très mal à la prudence. Pourtant, c'est l'heure de vérité de la démocratie.

Jamais nous n'avons produit autant d'acier qu'aujourd'hui. Jamais nos industries moyennes ont, dans l'ensemble, produit davantage. Jamais nous n'avons occupé autant d'ouvriers. Le bâtiment continue sa marche en avant. Le chiffre d'affaires du Commerce est en progrès et l'Artisanat se dit lui-même bien occupé.

Et cependant tout le monde réclame, revendique, se plaint. Personne n'a l'air d'être satisfait. On dirait que personne ne se contente d'un progrès normal. A chacun, il faut tout et tout de suite. On exige de l'Etat de diminuer ses dépenses en même temps que les impôts; puis, chacun, électeur ou député, exige de lui quelque chose de plus. Il n'y a plus aucune logique des attitudes, elles sont strictement contradictoires. Mais comme l'on ne peut distribuer que ce que l'on a, je demande à ceux qui revendiquent: "Vous exigez quelque chose, beaucoup de choses en plus? C'est très bien. Mais alors, dites-nous d'abord, dites-le franchement, dites-le clairement: aux frais de qui? Quels sont les autres qui devront payer? Car on ne demande rien à soi-même, on ne demande qu'aux autres. Cela, on ne le dit jamais. On ne le dit pas, parce que l'on a peur de la bagarre géné-

ralisée. Alors tous finissent par s'adresser à l'Etat, ce grand être anonyme, taillable et corvéable à merci. Or, l'Etat ne donnera que ce qu'il aura pris.

L'Etat qui donne, c'est l'Etat qui décide, c'est l'Etat qui commande, c'est l'Etat qui détermine la voie et la vie de chacun. Cela n'est pas du socialisme, c'est du communisme ou du fascisme, c'est du national-socialisme hitlérien ou du national-communisme boulganien.

C'est sans doute pourquoi, depuis qu'il y a un an, je suis monté à cette tribune, j'ai pris figure de renégat, de converti. Je m'en plains d'autant moins que j'en vois d'autres exiger, dans la voie de l'Etatisme, beaucoup plus que je n'aurais osé demander moi-même. Quand je vois les défenseurs de l'économie de marché, de l'économie concurrentielle, de l'initiative privée, du risque individuel et de l'indépendance sacrée, quand je les vois exiger que l'Etat garantisse un minimum de revenu à chaque commerçant, à chaque artisan, à chaque paysan, à chaque vigneron, à chaque électeur, alors je suis inquiet: cette voie libérale nous mènera sûrement, par les chemins les plus directs, non pas seulement au socialisme, bien sûr, mais au communisme, au capitalisme d'Etat plutôt et Marx ne sera plus que le grand prophète de la Productivité.

Quand je vois le libéralisme défendre l'organisation du marché agricole, au sein duquel il est interdit au paysan de vendre du lait à son voisin, où il est interdit au boucher d'acheter directement son bétail, où il est impossible au consommateur de choisir son fournisseur de lait, alors l'économie de marché est une économie sans marché, alors la contrainte devient synonyme de liberté, alors les indépendants se ruent dans la dépendance. Je suis, moi, un partisan d'un marché organisé, mais c'est pourquoi, précisément, je suis un dirigiste, car qui dit organisation, dit en même temps dirigisme. Un pays qui, comme le nôtre, connaît encore l'échelle mobile des salaires, ne peut pas ne pas être dirigiste. Dès lors, je ne demande qu'une chose: c'est qu'on appelle les choses par leur nom, qu'on donne aux mots leur véritable sens et que l'on renonce aux mots qui signifient le contraire de ce que l'on demande. Paul-Henri Spaak m'a dit un jour: "Chez nous, en Belgique, c'est très curieux: le Ministre des Affaires Economiques fait forcément du dirigisme; comment d'ailleurs se justifierait-il, s'il n'avait pas à en faire: mais c'est un libéral; le Ministre de l'Agriculture, de par la nature des choses, est forcément protectionniste; mais c'est un libéral; enfin, le premier Ministre a pour devise: tout pour la Belgique: mais c'est un socialiste internationaliste." Et voilà, mutatis mutandis, l'image généralisée de l'Europe en gestation. Je ne suis pas un libéral, je suis partisan d'une économie sociale organisée, orientée, au sein de laquelle le rôle de l'Etat sera celui d'un arbitre.

C'est par la même voie qu'on en est arrivé au slogan: les mêmes droits pour tout le monde. Rien n'est plus dangereux, mais rien n'est plus faux non plus. Ce qui est vrai, c'est que tous doivent être égaux devant la loi. Mais ce qui est faux, c'est que tous doivent être égaux devant l'Etat. L'égalité s'im-

pose entre tous ceux qui vivent dans les mêmes conditions, mais elle ne s'impose pas entre ceux dont les conditions de vie diffèrent. Salaire égal à travail égal, impôt égal à revenu égal. Rien de plus, rien de moins. A chacun selon sa contribution au bien commun, de chacun selon ses moyens. Croyez-moi, pour atteindre à cette justice pourtant élémentaire, il nous reste encore bien des choses à faire.

Je viens de citer les impôts. C'est une chose dangereuse, même s'il n'y avait pas Monsieur Poujade. Je me contenterai de dire ceci: que ceux qui en réclament la réduction, commencent par renoncer à exiger des majorations des dépenses publiques. Qu'ils nous disent lesquelles de ses dépenses l'Etat devra réduire en cas de récession économique. Mais qu'on nous dise surtout, qu'on nous dise d'abord, quels sont réellement ceux qui les paient, ces sacrés impôts. Discuter d'une réforme fiscale en dehors de toute statistique fiscale, c'est errer dans le brouillard. La vérité d'abord, la justice viendra toute seule. Moi aussi, je suis d'avis qu'il y aura lieu d'élargir les possibilités d'amortissement technologique. Moi aussi, je suis d'avis qu'il y a lieu de libérer de l'impôt certaines réserves d'investissement: mais seulement, quand elles seront réellement et productivement investies. Mais je suis aussi d'avis que l'Etat, gardien et garant de l'avenir de la Nation, doit prévoir des années maigres et donc s'y préparer. C'est pourquoi je suis partisan du fonds de crise, que je préférerais qualifier de fonds de prévoyance économique et sociale. D'aucuns l'appellent — croyant sans doute ironiser — "Peterturm" ou "Tour de Saint-Pierre" et, à ce propos, j'ai lu ceci: "Wir lehnen die Errichtung eines 'Peterturmes' ab, denn staatliche Kassenreserven machen sinnlich." Ainsi j'ai trouvé enfin l'explication de certains comportements de Monsieur le Ministre des Finances. Ceux-là donc entendent remplacer un fonds de réserve par un abaissement linéaire des charges fiscales. A ce propos, je dirai ceci: "Un abaissement linéaire des charges fiscales, tel qu'il est demandé par les porteparoles des très grosses entreprises, non seulement ne répondrait pas à notre situation conjoncturelle et économique actuelle, mais encore serait tout aussi funeste qu'une politique de conjoncture inflationniste." Qui a dit cela? C'est Monsieur Wild, le Président des organisations artisanales de l'Allemagne fédérale.

Et que diraient ceux qui devraient à certains accorder des réductions d'impôts dépassant en importance le revenu annuel d'un employé de banque?

Je répète — je l'ai déjà dit à la Chambre —, l'abaissement linéaire des impôts est une escroquerie, une injustice, un objet de scandale.

Nos préoccupations actuelles les plus urgentes sont d'ordre différent: elles se trouvent sur deux plans: celui de la main-d'œuvre, où nous sommes en pénurie, et celui des prix, où nous sommes en euphorie.

Je crois qu'il y a lieu, en période de haute conjoncture, de ralentir des investissements publics et d'en étaler le programme d'exécution. Je crois que nous devons éviter de surcomprimer la chaudière conjoncturelle et de vider de leur substance humaine et l'Artisanat et l'Agriculture.

A l'heure actuelle, l'Etat, les Communes, les Chemins de fer et l'industrie lourde aspirent la main-d'œuvre disponible: l'extension nécessaire, du secteur des industries moyennes, étendra ses tentacules dans les villages les plus reculés. Le compagnon quitte son patron, l'ouvrier agricole, le journalier, quitte son hameau. Dès maintenant, un quart de la main-d'œuvre occupée dans le pays sont des étrangers. Ils le sont dans le Bâtiment, dans l'Agriculture, dans l'Artisanat. C'est dire qu'ils le sont dans les activités économiques spécifiquement nationales, c'est dire que nous voyons sous nos yeux se transformer la structure sociologique du pays. — Est-ce un bien ou est-ce un mal? Ce sera un mal, un mal terrible même, s'il n'y a pas une politique d'ensemble des investissements, de l'emploi, de la productivité. Je suis obligé de reconnaître qu'une telle politique d'ensemble n'est pas encore élaborée. Mais j'espère fermement qu'elle trouvera son contenu dans les délibérations du Conseil National de l'Economie, dont je voudrais faire en dehors des passions politiques et dans la collaboration confiante du patronat, du salariat et des techniciens-économistes, le laboratoire des solutions à apporter aux grands problèmes économiques et sociaux du moment.

Ce qui me semble impossible, c'est l'équilibre par le bas, l'alignement à l'entreprise marginale la moins productive. Rien ne servira de s'opposer au progrès social, le problème sera de l'appliquer progressivement par une politique de la Productivité. Ainsi, en matière agricole, devons-nous avoir une politique non seulement des prix, mais des prix de revient, si nous ne voulons pas nous y voir obligés quand il sera trop tard.

Dans le domaine des prix, je regrette d'avoir à constater qu'il y a bien des groupes, trop de groupes, à souhaiter une hausse des prix plutôt qu'à la craindre. Et pourtant, il n'est jamais apparu d'une façon plus lumineuse qu'en ce moment, que l'indice est loin de représenter le coût réel de la vie. C'est d'ailleurs pourquoi notre action s'exerce en ce moment beaucoup plus sur les prix des produits hors indice que sur ceux des produits y figurant. Certes, nos possibilités sont très restreintes et notre action ne peut s'insérer que dans le cadre de celle de notre partenaire économique, dont les soucis sont identiques aux nôtres et dont mon ami Larock, Ministre belge du Commerce extérieur, a dit à l'occasion de l'inauguration de la Foire de Bruxelles: "Toute hausse de nos prix nous rend particulièrement vulnérable dans la concurrence internationale. C'est la rançon d'une prospérité qui dépend, pour près de la moitié, de nos échanges avec l'étranger." Cela est d'autant plus vrai pour nous que notre prospérité à nous dépend, non pas à raison de 50, mais à raison de 80 % de nos échanges internationaux. Pourtant, dans notre action en la matière, nous n'entendons pas agir contre les intérêts vitaux du Commerce ou de l'Artisanat, ni même en dehors d'eux. Nous n'entendons pas les écraser entre des cartels de fournisseurs et la défense des consommateurs. Mais nous n'entendons pas non plus laisser se dégrader le pouvoir d'achat du salariat et je ne vous cacherai pas que, par rapport au coût réel de la vie, le salaire

minimum actuel peut être considéré comme insuffisant.

Sur le plan international se posent à nous des problèmes de la solution, desquels dépendra l'avenir de l'Occident européen. Dans quelques jours se réuniront à Venise les Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, pour y jeter les bases de départ du marché commun généralisé.

Après-demain, nous verrons se concrétiser le défi économique et social que nous a lancé, au cours du 20<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste, la Russie déstalinisée. Ne croyez pas que nous pourrions relever victorieusement ce défi dans une économie cloisonnée et anarchique ou dans une économie conservatrice ou réactionnaire. L'enjeu, dans cette coexistence concurrentielle, est sans doute la domination du monde, mais il est encore et peut-être même surtout, la victoire ou la défaite d'un système qui sauvegarderait les libertés humaines dans une économie organisée.

Le Gouvernement est conscient de ses devoirs et de ses responsabilités. Il ne fera rien pour tuer la poule aux œufs d'or. Il lui incombera donc souvent, très souvent, de dire non. Mais il estime aussi que l'injustice c'est le pire des désordres et que le désordre c'est la défaite.

Au seuil d'une année qui s'annonce encore prospère, il demande à tous de ne pas demander l'impossible. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour asseoir solidement l'avenir du peuple, pour maintenir l'équilibre interne, conscient du fait que le progrès économique et social, la réduction de la durée du travail, la disparition du paupérisme ne doivent être que des moyens pour l'émancipation et la libération des hommes.

C'est le grand problème de notre temps, au fond duquel se profilent l'Asie avec la Chine et l'Afrique en mouvement. Un jour prochain, la question ne sera plus celle du choix de la voiture ou du changement de menu: ce sera celle du choix déterminant. A cette occasion, je souhaite à tous et pour tous que nous ne l'oublions pas. »

La dernière allocution fut prononcée par M. Alphonse Weicker, Président de la Société de la Foire internationale, dont nous reproduisons également le texte intégral:

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Qu'il me soit permis de présenter au nom du Conseil de Gérance à Leurs Altesses Royales notre vive reconnaissance et nos chaleureux remerciements pour la haute bienveillance qu'Elles nous témoignent une fois de plus en daignant rehausser de Leur Auguste présence l'inauguration de la 8<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg.

Altesses Royales,

Votre sagesse politique, l'intérêt que Vous ne cessez de porter au bien-être du pays et à son prestige



à l'étranger, l'encouragement que Vous donnez aux valeurs culturelles et spirituelles expliquent le fidèle attachement et la respectueuse affection du peuple luxembourgeois envers sa dynastie.

Je souhaite une très sincère, une très cordiale bienvenue à Messieurs les Ministres étrangers qui représentent ici leurs Gouvernements. En nous faisant l'honneur d'être avec nous en ce jour de fête, ils confèrent à cette cérémonie un éclat tout particulier.

Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs accrédités à Luxembourg saisissent toutes les occasions pour nous confirmer leur intérêt et leur sympathie. Ils ont droit à toute notre gratitude.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président de la Chambre des Députés, combien nous sommes heureux de votre présence parmi nous et de vous remercier de l'appui précieux que, dans l'intérêt du pays, vous nous avez toujours apporté.

En vous rendant à notre invitation, vous avez voulu, Messieurs les Ministres, vous associer aux buts que nous poursuivons tant au point de vue national qu'international.

Je salue avec déférence Son Excellence Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur qui, depuis des années, encourage nos initiatives.

Ma reconnaissance va à tous nos invités, à Messieurs les Gouverneurs, à Messieurs les Préfets, à Messieurs les Maires, à Messieurs les représentants des Chambres de Commerce et à ceux des Foires Internationales amies qui ont tenu à être des nôtres aujourd'hui.

Notre confiante collaboration avec Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg est à la base de la réussite de notre organisation et je me plais à souligner la large compréhension que nous avons toujours rencontrée auprès de nos autorités communales.

Je constate avec plaisir qu'aujourd'hui comme hier les représentants de la Presse, conscients de nos efforts et de l'œuvre importante que nous avons à réaliser nous maintiennent la collaboration bienveillante que nous apprécions à sa juste valeur.

Comme ses devancières, la Foire Internationale de Luxembourg de 1956 sera un succès.

Une nouvelle fois, nos exposants nous ont continué leur confiance. Ils viennent de 27 pays et donnent à notre Foire son caractère international. 1.411 demandes ont été admises; 223 demandes n'ont pu, faute de place, être retenues.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir nous mesurer aux grandes foires étrangères. Sagement, nous entendons limiter notre expansion en tenant compte des possibilités de notre marché limité, il est vrai, mais combien intéressant par la vitalité économique du pays et le niveau de vie élevé de la population.

En effet, le revenu national pour nos 300.000 habitants a été évalué pour l'année 1954 par le Service d'Etudes du Ministère des Affaires Economiques à plus de 13 milliards de francs.

Je remercie de tout cœur les Gouvernements étrangers qui, par leurs participations officielles, nous ont continué leur concours et je souhaite une cordiale bienvenue à ceux qui, comme l'Autriche, la Chambre de Commerce Extérieur de Berlin-Est, la France et l'Italie, sont venus à Luxembourg pour la première fois.

Il nous serait agréable que toutes ces participations puissent contribuer, dans un intérêt réciproque, à consolider et à développer les liens économiques et le courant d'affaires entre leurs pays et le nôtre.

Vous ne m'en voudrez pas, si je félicite tout particulièrement la France, à laquelle nous rattachent tant de liens d'une longue et fructueuse amitié. Absente trop longtemps, elle se devait d'être représentée à Luxembourg par un stand digne de ses possibilités économiques, de son prestige et de son rayonnement dans le monde.

Le Grand-Duché de Luxembourg, plus que tout autre pays, est tributaire de l'étranger, tant pour ses exportations que pour son ravitaillement.

La conjoncture favorable que nous traversons, doit nous inciter à étudier et à préparer nos possibilités futures.

Pour maintenir un outillage moderne, pour poursuivre sa rationalisation et augmenter sa productivité, notre industrie et notamment notre industrie lourde, base de notre prospérité nationale, est placée devant le grave problème d'investissements considérables.

Il appartient au Gouvernement d'envisager les mesures indispensables au maintien de nos installations industrielles à leur plus haut degré de perfectionnement. Pour ce faire, il est urgent qu'il prenne sans tarder les décisions pour adapter les amortissements, fiscalement admis, aux nécessités de l'évolution de notre temps et au rythme des investissements.

Nos autorités compétentes étudieront avec vigilance la difficulté née de la pénurie de la main-d'œuvre, difficulté qui s'aggraverait encore par la réduction intempestive de la durée du travail. Toute augmentation du coût de la production aurait nécessairement une répercussion défavorable sur nos possibilités compétitives et risquerait de placer le pays dans une impasse qui ferait obstacle à son expansion économique.

Un autre problème préoccupe les esprits.

Nos corps constitués ont été saisis d'un projet de loi sur la réforme de l'impôt sur le revenu. Ils ne perdront pas de vue que depuis la libération les charges fiscales pèsent lourdement, trop lourdement sur les forces vives du pays.

Le moment est venu de réduire les dépenses publiques, afin de pouvoir diminuer les charges d'impôts et stimuler l'épargne et l'esprit d'entreprise.

Les Foires Internationales nous donnent l'occasion de faire un examen de conscience, elles sont aussi par excellence des lieux de rencontre qui facilitent les rapports entre les hommes d'affaires des différents pays. Elles sont, en outre, un instrument idéal pour confronter dans une émulation pacifique et dans un minimum de temps les progrès réalisés dans

les différentes branches de l'activité humaine et pour présenter à un nombreux public les découvertes et les réalisations nouvelles.

Dans le but de promouvoir et de développer les échanges commerciaux, la Foire Internationale de Luxembourg se doit de perfectionner d'année en année son organisation, ses locaux et son outillage. De leur côté, les exposants s'efforcent, par une présentation attractive de la marchandise, par une propagande intelligente et une publicité féconde, à assurer la réalisation de leurs objectifs.

Placé au centre de l'Europe, entouré de voisins puissants, le petit Luxembourg voudrait rester le carrefour des idées généreuses et des initiatives constructives; il voudrait cultiver, dans la liberté, la compréhension entre les hommes de bonne volonté, pour aboutir à la solidarité, à la compréhension et

à la bonne entente entre les peuples, base et aboutissement d'une paix durable.»

Après l'exécution de la Marche de la Foire Internationale, Leurs Altesses Royales, suivies des invités d'honneur, visitèrent les différents stands de la Foire.

Vers 13 heures, un banquet officiel réunissait près de 120 invités dans le restaurant de la Foire. Ce banquet était présidé par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, Président du Comité de Patronage de la F.I.L. Au dessert, M. Victor Bodson porta un toast aux Souverains et Chefs d'Etat des nations représentées à la Foire Internationale, tandis que M. Cl. Loustan, Sous-Secrétaire d'Etat français à l'Agriculture, porta un toast à la Famille grand-ducale et au Grand-Duché.

## La Conférence de Venise sur l'Euratom et le Marché Commun

Les Ministres des Affaires Etrangères des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier se sont réunis à Venise les 29 et 30 mai sous la présidence de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires Etrangères de France. Au cours de cette réunion, ils ont examiné, en particulier, les propositions formulées par les Chefs du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine et présidé par M. Paul-Henri Spaak, en vue d'élaborer un traité instituant un marché commun général et un traité créant une organisation européenne de l'énergie nucléaire.

A l'issue des entretiens, le communiqué suivant a été publié:

« 1° Une conférence des Ministres des Affaires Etrangères des pays signataires de la résolution de Messine s'est tenue à Venise les 29 et 30 mai 1956, sous la présidence de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires Etrangères de France.

Participaient à cette conférence: pour l'Allemagne, M. Walter Hallstein; pour la Belgique, M. P.-H. Spaak; pour la France, MM. Christian Pineau et Maurice Faure; pour l'Italie, M. Gaetano Martino; pour le Luxembourg, M. Joseph Bech, et pour les Pays-Bas, M. J. W. Beyen.

Les Ministres ont exposé l'avis de leurs gouvernements respectifs sur les propositions formulées par le rapport des chefs de délégation du Comité Intergouvernemental créé par la conférence de Messine et qui a siégé à Bruxelles sous la présidence de M. Spaak.

2° Ils ont constaté l'accord des six gouvernements, pour adopter les propositions de ce rapport comme base des négociations destinées à élaborer un traité instituant un marché commun général et un traité créant une organisation européenne de l'énergie nucléaire (Euratom).

3° En vue de cette négociation, ils ont décidé de convoquer une conférence qui se réunira

à Bruxelles dès le 26 juin 1956 sous la présidence de M. Spaak. A la demande de ses collègues, M. Spaak a accepté de continuer la tâche de coordination qu'il avait précédemment assumée.

4° En dehors des propositions contenues dans le rapport de Bruxelles, l'attention des Ministres a été particulièrement retenue par la question de l'inclusion des territoires et pays d'outre-mer dans le marché commun. Sur la proposition de la France, il a été décidé, compte tenu de la complexité de la question et de la diversité des statuts particuliers de ces territoires, qu'après étude par les instances nationales intéressées, les Ministres des Affaires Etrangères seraient appelés à se prononcer prochainement sur ce problème.

5° Ils auront également à se prononcer sur le problème de l'éventuelle utilisation militaire de l'énergie nucléaire.

6° Les Ministres sont convenus de se réunir périodiquement, pour entendre les rapports des chefs de délégation et prendre les décisions politiques qui s'imposeraient.

7° Pour donner suite à la résolution de Messine, il a été décidé que les traités à rédiger comporteront des dispositions prévoyant les modalités d'adhésion ou d'association des Etats tiers.

8° Les six Ministres réaffirment leur espoir de pouvoir accueillir dès maintenant les pays qui seraient prêts à collaborer sur un pied d'égalité à leurs efforts. Ils chargent le président de conférence d'informer régulièrement de l'évolution de leurs travaux, l'O. E. C. E., la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Conseil de l'Europe ainsi que la conférence européenne des Ministres des Transports et d'adresser aux Etats-membres de l'O. E. C. E. toutes invitations utiles en vue d'obtenir leur participation ou leur association aux traités à conclure.»

## Le Memorial Day célébré à Luxembourg

Le 30 mai, « Memorial Day », a eu lieu au cimetière militaire de Hamm à Luxembourg une cérémonie pour honorer la mémoire des soldats américains tombés au cours de la dernière guerre mondiale.

Sur chaque tombe du vaste cimetière, devant les croix de marbre blanc, flottaient deux petits drapeaux américain et luxembourgeois. A cette cérémonie, qui avait été organisée par l'« American Overseas Memorial Day Association », assistèrent de nombreuses personnalités civiles et militaires, parmi lesquelles on reconnaissait l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Wiley T. Buchanan, l'Ambassadeur de France, M. Pierre-Alfred Saffroy, l'Ambassadeur d'Italie, le Marquis Cavalletti, l'Ambassadeur de Belgique, le Baron Poswick, l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Malcolm Siborne Henderson, l'Ambassadeur des Pays-Bas, le Jonkheer Eduard Teixeira de Mattos, M. Butterworth, Chef de la Délégation des Etats-Unis auprès de la C. E. C. A., M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Pierre Werner, Ministre de la Force armée, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, des Représentants de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, le Lt.-Colonel Falardeau, Observateur du SHAPE auprès de la Force armée luxembourgeoise, le Lt.-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, le Capitaine Winter, le Commissaire de Police M. H. Wies. Sur la tribune d'honneur on remarquait encore le Brigadier-Général Robert Hackett, du Quartier Général des Forces américaines en Europe, le Colonel Davis, préposé au Cimetière militaire américain de Hamm, M. Horton P. Kennedy, de l'American Overseas Memorial Day Association, Président des cérémonies, le Commandant Richard C. Lipsey, Aumônier militaire américain, M. l'Abbé Jacques Schmit, Curé de Hamm, le Dr Charles Lehrmann, Rabbin de la Communauté israélite de Luxembourg, et M. Nicolas Housse, Pasteur protestant.

A côté de la tribune d'honneur étaient alignés un détachement d'un bataillon américain stationné à Verdun, en uniforme de gala, et la Musique de la Garde grand-ducale. De fortes délégations des « American War Veterans », des groupements d'anciens combattants luxembourgeois 1939-1945 et des Forces des Nations Unies, avec drapeaux, et plusieurs membres de l'American-Luxembourg Society assistèrent aux cérémonies.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fut reçu à Son arrivée par M. Wiley T. Buchanan, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amé-

rique, et M. Horton P. Kennedy, Président des cérémonies.

La cérémonie débuta par une invocation faite par M. l'Abbé Jacques Schmit, Curé de Hamm. Des allocutions furent prononcées ensuite par M. Horton P. Kennedy, Délégué de l'« American Overseas Memorial Day Association », par le Brigadier-Général Robert Hackett et par M. Pierre Werner, Ministre de la Force armée. Voici le texte du discours de M. le Ministre Pierre Werner :

« Your Royal Highness,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Spring shows in its full glory the solemn woods and sparkling meadows all around this peaceful spot, in which we gather once more to celebrate the memory of those sons of the United States who found their last rest in the friendly ground of a grateful country. Nature inclines us in this season towards hope, optimism, joy and mirth of life. In our restless world, among all our personal and national tribulations, we are fully prepared to accept this gracious message.

A spring of peaceful aspirations would seem to arise also in the hearts of all those who hold the fate of the world in their hands. Peace and disarmament are the topics which hold the headlines of the news, they are programs on which in principle every man, whatever be his ideology, might easily agree. It might even seem superfluous to ask whether this agreement is based on an idealistic move or on the terror inspired by new weapons. But all those who are confident into the spiritual rise of man, will applaud every real move towards a more peaceful world.

At this stage, the dead buried here remind us of a few truths which we must not dismiss from our memory.

First of all: Our present state of civilization, of advancement and political order has been built up on the sacrifices brought by men like those buried here. We are only a link in a long chain. Our nations, our civilizations are not plants without roots. On the contrary, their roots go deep into a ground, not only of efforts and glorious achievements but also of tears and blood; this is the very reason why we assemble here on this special day.

The second lesson is this: That the benefits of peace, order and cultural life having been won under storms, sacrifices and battles, may, in this precarious world, ask for new sacrifices in order to be maintained. Without even speaking of the sacrifices of blood, which may perhaps not been asked from all of us, these high goods of life depend on our preparedness to submit



ourselves to an accepted discipline, to look beyond the egoistic satisfaction to be drawn from the present moment upon the moral heritage we should leave to our children, to strive for order and justice under sometimes the most adverse circumstances.

In the face of these tombs the Luxembourg people draw a third lesson, which is one of gratitude towards those who liberated their country from the yoke of domination. Whatever be the course of history, on this gratitude is founded our feeling of solidarity with the allied nations and especially with the U. S. A. The most important truth to be gathered, here is that of the necessity of international solidarity, of mutual help and a fair sharing of the burdens by all.

The dead ask for no more honours than to remind us of all those truths. If we are conscious of them, their sacrifice has not been vain and, according to Péguy's word: "Blessed are those who died for their cities of flesh, because these are the very body of the city of God." »

## Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

1<sup>er</sup> avril: Dans les principaux centres touristiques on enregistre en ce Jour de Pâques une belle affluence de touristes étrangers.

Du 1<sup>er</sup> au 4 avril, la Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE) organise au Palais d'Exposition à Limpertsberg le « Criterium Mondial des Jeunes » en escrime. A ce tournoi participent 14 nations avec plus de 150 tireurs âgés de moins de 21 ans suivant le règlement. LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, la Princesse Elisabeth et Son Fiancé, S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg, honorent le tournoi de Leur haute présence.

Du 1<sup>er</sup> au 10 avril se déroule la traditionnelle « Semaine de la Croix-Rouge », au cours de laquelle des quêtes sont faites au profit de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Les principales artères des agglomérations sont pavoisées de drapeaux portant l'insigne de la Convention de Genève.

Du 31 mars au 5 avril, le Comité des Fêtes de la Ville de Grevenmacher organise dans les spacieuses halles des Caves Coopératives sa 6<sup>e</sup> Exposition de Pâques comprenant notamment des ustensiles pour la viticulture et l'agriculture. Pendant la durée de l'exposition, plusieurs concerts agrémentent l'organisation générale, dont un offert par la nouba du 13<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Algériens sous la direction du Lieutenant Lompré, Chef de musique. Le 5 avril a lieu la traditionnelle Foire aux Vins qui amène à Grevenmacher

Le Rabbin Dr Charles Lehrmann de Luxembourg dit ensuite une prière. Des gerbes de fleurs furent déposées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, par M. Wiley T. Buchanan, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Félix Welter, Président du Conseil d'État, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, M. l'Abbé Jacques Schmit, le Dr Charles Lehrmann, M. Nicolas Housse, M. André Wolff, Président de l'American-Luxembourg Society. La dernière couronne déposée fut celle de l'« American Legion ».

Trois salves furent tirées par la garde d'honneur des forces américaines stationnées à Verdun et, tandis que la « Sonnerie aux Morts » retentit, les couleurs américaines furent hissées devant la tribune d'honneur.

de nombreuses personnalités et une foule très dense.

2 avril: A la Place du Marché-aux-Poissons est organisée la traditionnelle fête folklorique qui est honorée de la présence de LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde et du Prince Michel de Ligne. Leurs Altesses Royales sont reçues à Leur arrivée par M. Lambert Schaus, Ambassadeur à Bruxelles, Président du « Comité Alstâdt ».

L'Amicale « Les Anciens de Buchenwald » fête à Esch-sur-Alzette le 11<sup>e</sup> anniversaire de la Libération.

A Osweiler et à Ellange est célébrée la traditionnelle Fête de la Saint-Celse par un service religieux, la bénédiction de l'avoine, des chevaux et des tracteurs.

3 avril: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble du Théâtre de Nancy présente Lidy Gérard et Roger Lacosté dans « Quatre jours à Paris », opérette de Francis Lopez.

Dans la salle de la Bourse à Luxembourg, l'Union Nationale des Étudiants Luxembourgeois (UNEL) tient son assemblée générale annuelle.

A Grevenmacher est fondée une « Amicale des Anciens Prisonniers Politiques de Unter-massfelden ».

5 avril: Au Casino de Luxembourg, M. Willy Gilson, homme de lettres, fait une conférence sur « Les Caractères » de La Bruyère.

6 avril: Au Casino de Luxembourg, l'agence de voyages et d'émigration Emile Weitzel organise une conférence sur le Canada qui est donnée par MM. Tillotson et Findlay, du Bureau d'immigration de l'Ambassade du Canada à Bruxelles. Les conférenciers parlent des possibilités d'immigration et la soirée se termine par la projection de plusieurs films sur la vie des immigrants au Canada.

7 avril: Au Casino de Luxembourg, M. Willy Gilson, homme de lettres, fait une conférence sur « Le Barbier de Séville » de Beaumarchais.

La « Journée Mondiale de la Santé 1956 », organisée à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), prévoit une allocution radiodiffusée de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, une émission spéciale consacrée à la lutte de l'OMS contre les insectes responsables des maladies qui menacent l'humanité ainsi qu'une soirée organisée par l'Association luxembourgeoise pour les Nations-Unies à la Chambre des Métiers avec le programme suivant: Allocution de M. A. Huss, Président de l'A. L. N. U., conférence faite par le Dr Emile Duhr, médecin-inspecteur de la Santé Publique, sur le thème « L'insecte, complice de la maladie »; projection de films.

A Beaufort se déroulent les opérations du tirage de la 4<sup>e</sup> tranche 1956 de la Loterie Nationale.

En présence de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, et des représentants des Touring-Clubs de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et de Suisse, le Touring-Club Luxembourgeois fête le 60<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation dans les salons de l'Hôtel Brasseur à Luxembourg.

8 avril: La chorale mixte « Sängersfréd » de Bettembourg organise un concert de gala composé d'œuvres de Mozart.

9 avril: Sur invitation de l'Office National du Tourisme, un groupe de dirigeants des Bureaux de Renseignements des Chemins de Fer Français visitent le Grand-Duché de Luxembourg en vue de prendre contact avec les responsables du tourisme luxembourgeois et de coordonner les efforts communs dans le domaine touristique.

10 avril: La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers organisent au siège de la Chambre des Métiers une conférence faite par les professeurs de l'Université de Vienne MM. W. Bouffier et W. Henrich sur le sujet « Steuerpauschalierung im Handel und Handwerk ».

11 avril: L'Association Radio-Luxembourg organise, avec le concours de l'Aéro-Club du

Grand-Duché de Luxembourg, au Café du Commerce à Luxembourg, une causerie faite par M. Paul-C. Moies, ingénieur-directeur de la S. A. Philips à Bruxelles, sur le sujet « Le radio-guidage des modèles réduits d'aviation ».

Au Casino de Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique (ALUPA), organise une conférence faite par M. le Dr Henri Seligmann, Directeur de la Section des Isotopes du Centre de Recherches de Harwell (Grande-Bretagne), sur le thème « Les principes des réacteurs nucléaires; l'application des radioisotopes dans l'industrie, l'agriculture, en biologie et en médecine; la protection contre les radiations ». La conférence est illustrée de projections et suivie d'un film.

12 avril: En la salle des séances de la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. A. Haulot, Commissaire Général au Tourisme en Belgique, Président de la Commission Européenne de Tourisme, fait une conférence sur « Le Tourisme Européen ».

En présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière a lieu au Ciné Marivaux, sous les auspices de l'Union Royale Belge, une séance de gala, au cours de laquelle est présenté le film « Bwana Kitoko (Voyage Royal) », relatant les péripéties du voyage au Congo de S. M. le Roi Baudouin.

Au Casino de Luxembourg, la Maison de Nouveautés Josy Kreintz présente un défilé de modes, dont la recette est versée comme don pour la construction de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ».

13 avril: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le « Collegium musicum » de l'Université de Mayence donne un concert composé d'œuvres de Hændel, Purcell, Bach, Corelli, Genzmer et Haydn.

A l'initiative du Comité National Luxembourgeois Pro-Mozart, Radio-Luxembourg diffuse sur ondes moyennes un concert Mozart donné par de jeunes artistes d'Israël.

Visite à Luxembourg de M. Lucien Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles, Président de la Foire de Bruxelles.

14 avril: A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mozart, la Chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette organise, avec le concours de l'orchestre de l'Ecole Municipale de Musique d'Esch-sur-Alzette, un concert consacré aux œuvres du grand compositeur.

A Luxembourg-Ville se tient, organisé par les « Compagnons de la Scène », le 10<sup>e</sup> Congrès International du Théâtre Amateur. A

l'occasion de ce congrès, une exposition « Le Théâtre à Luxembourg » est inaugurée au Musée de l'Etat et une soirée de gala a lieu au Théâtre Municipal. Le programme comprend une causerie de M. J.-J. Bernard, Président du C. I. F. T. A. sur « Le Théâtre, spectacle populaire », « Celui qui vivait sa mort », pièce en un acte de Marcel Achard, et « D'Kirmesgäscht », comédie de Dicks. A cette soirée de gala assistent LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique et culturelle.

Au Musée de l'Etat est inaugurée dans le cadre de l'accord culturel franco-luxembourgeois l'Exposition de tapisseries et de céramiques de Jean Lurçat en présence de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences.

A la salle de réunion de la Chambre de Commerce, M. Edgar Gillon, Directeur de l'Institut d'Electrotechnique de l'Université de Louvain, fait une conférence sur « Aspects originaux des centrales nucléaires ».

Dans la grande salle du « Pôle-Nord », l'American Luxembourg Society tient son assemblée générale annuelle.

Au Casino de Luxembourg, la Maison de Haute Couture Maggy Rouff, de Paris, présente un défilé de ses nouvelles créations.

15 avril: Pour la 12<sup>e</sup> fois, les équipes représentatives de football de l'Allemagne de l'Ouest et du Luxembourg se rencontrent en match international au Stade de Luxembourg. Devant 4.000 spectateurs, les Allemands enlèvent la partie par le score de 3 buts à 1.

16 avril: Visite à Luxembourg du Maréchal de France Alphonse-Pierre Juin, Commandant en chef des Forces Alliées Centre-Europe.

19 avril: A la tribune de l'A. L. U. C., le professeur Léon Muller fait une conférence sur « Les Données récentes sur l'évolution humaine ».

Au Casino de Luxembourg, la British-Luxembourg Society organise une soirée de films touristiques « Tourist Films on Great Britain ».

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière Joséphine-Charlotte visite le Préventorium de Bettendorf, où Elle est reçue par M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

20 avril: Au Casino de Luxembourg, l'American-Luxembourg Society organise une conférence faite par M<sup>e</sup> Robert Goffin, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, sur le thème « Ma vie avec Louis Armstrong ». Une sélection de disques caractéristiques évoquent le pouvoir créatrice d'atmosphère du roi de jazz américain.

A l'initiative du Comité National Luxembourgeois Pro-Mozart, Radio-Luxembourg diffuse sur ondes longues le « Quatuor en mi bémol majeur » KV 428 de Mozart, joué par le Quatuor à cordes de Radio-Luxembourg.

21 avril: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Georges Herbert présentent le spectacle du « Théâtre en Rond » de Paris « Voulez-vous jouer avec Moe? », comédie de Marcel Achard, avec le concours de Jeannette Batti et Henri Genes.

22 avril: A Mondorf-les-Bains, la Direction de l'Etablissement Thermal invite à l'Inauguration des Floralties 1956, cérémonie à laquelle préside M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, et à laquelle la Musique de la Garde grand-ducale prête son concours.

En l'Eglise Cathédrale s'ouvre l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde ainsi que de Mgr. Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, et de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur.

23 avril: En présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que de nombreuses personnalités, dont le Président et les Membres du Comité Exécutif de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme, l'Office National du Tourisme célèbre au grand auditorium de Radio-Luxembourg le XXV<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

24 avril: A Luxembourg se tient la 45<sup>e</sup> réunion du Comité Exécutif de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière visite la maison d'enfants à Grevenmacher.

La société aéronautique néerlandaise K. L. M. inaugure la nouvelle ligne aérienne Luxembourg-Amsterdam.

25 avril: Sous les auspices des Amitiés Italo-Luxembourgeoises et en présence de S. Exc. l'Ambassadeur d'Italie, de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, a lieu au Cercle Municipal le vernissage de l'exposition de tableaux du peintre italien Luigi Surdi.

26 avril: Dans la salle de réunions de la Chambre des Métiers, la Fédération luxembourgeoise de la Route organise une conférence faite par le Dr ing. M.-E. Feuchtinger sur le sujet « La capacité des routes du point de vue jonction ».

La Section de Luxembourg de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège organise au Casino des Ingénieurs des ARBED à Esch-sur-Alzette une conférence faite par



M. E. Frenay, professeur à l'Université de Liège, sur le sujet « Les matériaux métalliques utilisés dans les réacteurs nucléaires ».

Au hall de l'Hôtel de Ville de Luxembourg, l'Association « Les Amis de l'Autriche » ouvre une exposition touristique et folklorique sur le Vorarlberg.

27 avril: La Société Nationale pour la propagation de la Musique Symphonique organise au Palais d'Exposition de Limpertsberg un concert de gala donné par le grand orchestre symphonique de l'Institut National Belge de Radiodiffusion de Bruxelles. A ce concert assistent LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, les Représentants du Corps diplomatique, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, et M. Pierre Werner, Ministre des Finances.

A l'occasion des Florales de Mondorf-les-Bains, l'Administration des P. T. T. émet deux timbres-poste spéciaux portant l'inscription « Mondorf-les-Bains, Florales » et reproduisant des fleurs printanières. Au bureau des P. T. T. à Mondorf-les-Bains fonctionne un timbre à date illustré.

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière visite la maison d'enfants à Itzig.

28 avril: A Esch-sur-Alzette se déroule la rencontre éliminatoire de la Coupe Davis en

tennis entre les équipes du Luxembourg et de la Suisse. Les Suisses enlèvent finalement le tournoi par 3 victoires à 2.

Ouverture à Diekirch au Parc des Sports de l'Exposition Nationale de Machines Agricoles.

Au Palais d'Exposition de Limpertsberg, le Cercle Militaire d'Escrime organise son 3<sup>e</sup> Tournoi International Militaire. A ce tournoi à l'épée électrique participent les tireurs militaires de sept nations et la Suède enlève la première place au classement final.

M. Gabriel Lefèbre, Directeur honoraire des Affaires Economiques du Congo belge, fait à la tribune de l'association coloniale LUXOM une conférence suivie d'une représentation cinématographique sur le sujet « Le Congo d'aujourd'hui. Ses possibilités de marché et de placement ».

30 avril: S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière visite la maison d'enfants de Munsbach.

Le Mouvement Fédéraliste du Luxembourg et « La Fédération » de France organisent à l'immeuble de la C. E. C. A. une « Journée d'Etudes ».

Dans le cadre des récitals d'orgues donnés en l'église paroissiale de Limpertsberg par des organistes internationaux, l'American-Luxembourg Society offre un récital donné par l'organiste américain Mr. Emmet Smith.

## Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1<sup>er</sup> mai: Dans tout le pays est célébré la « Fête du Travail » par des cortèges et des allocutions qui définissent caractère et sens de cette fête.

A Remerschen, les Caves Coopératives du Sud invitent à leur « Pro'fdag ».

Suivant la tradition, l'Association « Les Anciens de Dachau » se réunit à Schiffflange. Après un service religieux, des fleurs sont déposées au Hall de la Résistance de l'Hôtel de Ville et M. Denis Netgen, Député-Maire, reçoit les membres de l'Association dans les salons de l'Hôtel de Ville. Un dîner clôture cette réunion 1956 des « Anciens de Dachau ».

2 mai: Visite à Luxembourg de M. Gaetano Martino, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie.

A la tribune du Jeune Barreau, M. G. Lepointe, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, traite le sujet « La Personnalité du Chancelier d'Aguesseau. Son rôle de précurseur en droit civil ».

Au Ministère des Transports siège la Commission pénitentiaire Benelux sous la présidence de M. Ferd. Weiler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Justice.

3 mai: A Stadtbredimus est inaugurée l'installation d'arrosage des vignes qui s'étale sur une surface de 45 hectares et qui doit préserver les vignobles en cas de gelées tardives.

4 mai: Visite à Esch-sur-Alzette de M. E. Vigorelli, Ministre du Travail d'Italie, en compagnie de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail luxembourgeois.

Le Bureau International de la Chaussure et du Cuir fête à Luxembourg le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

La Société des Naturalistes Luxembourgeois entreprend sa première excursion d'été qui a pour but d'étudier les formations géologiques mises à découvert par les travaux effectués au tunnel de Zoufftgen.

A Bonnevoie, la Fédération Nationale des Cheminots et des Travailleurs du Transport

Luxembourgeois tient son 38<sup>e</sup> congrès national à la suite duquel le nouveau Casino syndical est inauguré en présence de M. Victor Bodson, Ministre des Transports, de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, ainsi que de nombreuses personnalités.

Le Bureau de l'Association Médicale Mondiale (World Medical Association), qui groupe les organisations médicales de 52 pays, est reçu par M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, qui offre un déjeuner à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat.

En présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf — Internat pour enfants arriérés — fête le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés organise au Casino une conférence faite par M. Max Jacobsen, professeur à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, Président de l'Association des Ingénieurs-Docteurs de France, sur le thème « L'Enseignement Supérieur Technique et la Formation des Ingénieurs en France ».

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière visite la Maison d'Enfants de Limpertsberg.

Au siège de la Croix-Rouge, l'Association des Aveugles Luxembourgeois tient son assemblée annuelle.

5 mai: La Fédération grand-ducale des Cinéastes Amateurs organise à Esch-sur-Alzette son 8<sup>e</sup> Concours national.

Au Palais d'Exposition de Limpertsberg s'ouvre une exposition où la « General Motors » présente ses récents modèles de voitures automobiles.

Le Lycée classique de Diekirch procède à l'inauguration de son nouveau drapeau, l'ancien ayant disparu pendant l'offensive von Rundstedt en 1944.

6 mai: L'Octave de Notre-Dame de Luxembourg est clôturée par la solennelle procession finale qui a lieu dans les rues de la Capitale. LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, la Princesse Elisabeth et S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg, la Princesse Marie-Adélaïde, la Comtesse Marie-Gabrielle de Holstein-Ledeborg, la Princesse Alix de Ligne, le Prince Charles ainsi que de nombreuses personnalités civiles et ecclésiastiques prennent part à la procession.

En la salle de réunions de la Chambre des Métiers, l'Association des Fonctionnaires des Groupes Moyens et l'Association des Commis-

Rédacteurs de l'Etat fusionnent en une Association des Cadres Fonctionnaires au cours d'une assemblée constitutive.

7 mai: A l'initiative du Comité National Luxembourgeois Pro-Mozart, Radio-Luxembourg diffuse un concert Mozart avec le concours du basse Heinz Rehfuss et de la soprano Edith Selig.

Au Théâtre Municipal, la Chorale Mixte et l'Orchestre du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg donnent un concert comprenant des œuvres de Mozart, de Beethoven, d'Albinoni et de Charpentier.

8 mai: L'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces Unies célèbre la Journée Commémorative de la Libération et de l'Armistice par un service religieux en l'église Saint-Michel et le dépôt de fleurs aux monuments et cimetières alliés.

A l'occasion de la « Journée Mondiale de la Croix-Rouge », un message de M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire Général des Nations Unies, est publié qui relate le rôle et l'importance de la Croix-Rouge internationale.

A la Pergola de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, tirage de la 5<sup>e</sup> tranche 1956 de la Loterie Nationale.

Au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette, les « Amis de la Peinture d'Esch-sur-Alzette » procèdent au vernissage de leur « Salon du Cinquantenaire ». Les peintures et dessins exposés traitent « Esch-Alzette, Visage d'hier et d'aujourd'hui ».

9 mai: Célébration du Mariage de S. A. R. la Princesse Elisabeth de Luxembourg avec S. A. S. le Prince François-Ferdinand de Hohenberg.

10 mai: L'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois célèbre la « Journée Commémorative » par un service religieux en l'église Saint-Michel et le dépôt de fleurs devant la Croix de Hinzert au Cimetière Notre-Dame. S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg assiste à cette cérémonie, de même que M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, ainsi que de nombreuses personnalités civiles et ecclésiastiques.

11 mai: Radio-Luxembourg diffuse un concert Mozart donné par de jeunes artistes d'Australie.

Dans la salle de l'Orangerie de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, l'Association des Distributeurs de Véhicules General Motors en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg tient son 3<sup>e</sup> congrès annuel.

12 mai: Dans la Capitale, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg fête le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en présence de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences.

Au Musée de l'Etat s'ouvre une exposition d'art populaire roumain organisée par le Centre Culturel et d'Education Populaire.

13 mai: Le Cercle des Mandolinistes de Bettembourg fête le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

A l'occasion du bicentenaire de l'anniversaire de Mozart, le Quatuor à cordes de Radio-Luxembourg donne un concert Mozart au temple protestant de Luxembourg.

L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg fête le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par un service religieux solennel en l'Eglise Cathédrale, une séance académique à l'Hôtel de Ville, à laquelle assistent S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, ainsi que M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Bous fête le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Au Stade Municipal de Luxembourg, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et devant une foule évaluée à 4.000 personnes, le F. C. «Stade» de Dudelange enlève la «Coupe de Luxembourg» en football en battant le F. C. «Progrès» de Niedercorn par 3:1 buts.

L'Association «Amicale de Mauthausen» fête à Esch-sur-Alzette la libération des anciens prisonniers de ce camp de concentration nazi par un service religieux en l'église décanale, une réception offerte par la Municipalité et un déjeuner.

16 mai: Organisée par l'American-Luxembourg Society, le «United States 7th Army Symphony Orchestra» effectue une tournée à travers le Grand-Duché, au cours de laquelle des concerts de musique symphonique sont donnés à Echternach, à Esch-sur-Alzette, à Diekirch, à Wiltz, à Luxembourg et à Ettelbruck.

17 mai: En présence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, de représentants du Corps diplo-

matique et de nombreuses personnalités, l'association «Mosselter» inaugure son «Parc Merveilleux» construit à Bettembourg, qui comprend différents divertissements pour enfants, un petit zoo, etc.

A l'aéroport de Luxembourg-Findel arrivent 17 Membres du Collège de la Défense nationale du Canada pour visiter le Luxembourg.

Sous les auspices de l'Union Royale Belge, le grand Orchestre de Radio-Luxembourg donne un concert de musique symphonique à l'auditorium de Radio-Luxembourg avec le concours du violoniste belge Arthur Grumiaux.

19 mai: A Wiltz débutent les festivités de la traditionnelle «Fête du Genêt» qui se termine le lundi de Pentecôte par le corso aux genêts, composé de motifs folkloriques, historiques, touristiques et artisanaux.

A Cessange, la Société Nationale pour la Construction d'Habitations à Bon Marché inaugure la «Cité Ernest Hamélius» en présence de M. Pierre Werner, Ministre des Finances, et de nombreuses personnalités.

20 mai: Au Parc des Sports de la Ville de Diekirch, le Cercle Hippique local organise des courses hippiques internationales comprenant des épreuves de galop plat, de trot attelé et de galop sur obstacles. Parmi la foule très dense assistent M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, M. le Bourgmestre Henry Cravatte ainsi que MM. les Echevins Joseph Herr, député, et Ben Molitor.

21 mai: En présence de M. le Ministre Michel Rasquin et de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, Président du Comité Olympique Luxembourgeois, le C. S. «Fola» d'Esch-sur-Alzette fête le cinquante-anniversaire de sa fondation par différentes manifestations sportives, dont un match de football international entre les équipes du Stade de Reims (France) et du A. C. Portuguesa (Brésil), auquel assistent plus de 10.000 personnes.

A la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal se tient le Congrès International des Educateurs Catholiques, auquel prennent part 300 délégués représentant les pays membres de la C. E. C. A.

22 mai: A Echternach est célébrée la traditionnelle Procession dansante. Cinquante groupes de pèlerins et vingt-cinq sociétés de musique et de chant défilent à travers les rues et ruelles de la vieille cité abbatiale de Saint Willibrord devant une foule évaluée à plusieurs milliers de personnes.

Visite officielle à Luxembourg de M. Luther H. Evans, Directeur général de l'UNESCO.



24 mai: A Wormeldange se déroule la traditionnelle Foire aux Vins qui réunit 54 exposants qui présentent 207 échantillons de leurs crus.

25 mai: Sur initiative du Comité National Luxembourgeois Pro-Mozart, Radio-Luxembourg diffuse, dans le cadre de l'Année Mozart, la « Symphonie en ré majeur » KV 504 de W. A. Mozart.

En présence des Membres du Corps diplomatique, de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, de MM. les Ministres Pierre Frieden, Pierre Werner et Dr Emile Colling, des représentants de la Haute Autorité de la C. E. C. A. s'ouvre à Luxembourg au Cercle Municipal le XI<sup>e</sup> Congrès des Nouvelles Equipes Internationales qui réunit les délégués de 17 pays.

Au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette, le Photo-Club d'Esch-sur-Alzette procède au vernissage de son Salon d'Art Photographique 1956.

26 mai: La société chorale « Orphéon Municipal » fête le 35<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, le 20<sup>e</sup> jubilé de son Président, M. Fernand Lœsch, ainsi que l'inauguration du nouveau drapeau. Les festivités prévoient un concert à la Place d'Armes, un service religieux en l'Eglise Cathédrale avec bénédiction du nouveau drapeau ainsi qu'une réception offerte par la Municipalité à l'Hôtel de Ville. M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, M. le Député-Maire Emile Hamilius ainsi que de nombreuses personnalités de la vie culturelle assistent aux différentes cérémonies.

En présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, la Princesse Marie-Adélaïde et le Prince Charles, des Membres du Corps diplomatique, des Membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat et de la Chambre des Députés, du Collège échevinal et du Conseil municipal de la Ville de Luxembourg, des autorités ecclésiastiques ainsi que de nombreux représentants du monde économique et industriel est inaugurée la 8<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg au Palais d'Exposition à Limpertsberg.

A Mondorf-les-Bains est inauguré le Centre de Réadaptation Fonctionnelle en présence de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Transports.

La Banque Internationale de Luxembourg fête le centenaire de sa fondation.

L'Association Luxembourgeoise des Résistants du Rail rend visite à la Ville d'Esch-sur-Alzette, où les membres de cette Association sont reçus par la Municipalité.

27 mai: Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Lintgen inaugure sa nouvelle pompe automobile.

A Mersch, le Groupement des Sylviculteurs tient son assemblée générale annuelle.

Au Casino syndical de Bonnevoie, le Centre Culturel et d'Education Populaire organise une « Fête du Muguet ».

La Musique des Usines et Tramways Electriques de la Ville de Luxembourg fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par un concert donné à la Place d'Armes et une réception offerte par M. le Député-Maire Emile Hamilius à l'Hôtel de Ville.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Steinfort inaugure son nouveau drapeau dans le cadre de la réunion cantonale des Corps de Sapeurs-Pompiers du Canton de Capellen.

Réunions cantonales des Corps de Sapeurs-Pompiers du Canton d'Esch-sur-Alzette à Aspelt et du Canton de Diekirch à Mertzig.

La Section de Dudelange du « Letzeburger Chreschtleche Gewerkschaftsbond (L.C.G.B.) » fête, en présence de M. le Ministre Pierre Werner, le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation ainsi que l'inauguration de son nouveau drapeau.

29 mai: Commémorant le cinquantenaire de sa nomination de Ville, Esch-sur-Alzette inaugure le cycle de nombreuses festivités par une séance académique à l'Hôtel de Ville en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean, Madame la Grande-Duchesse héritière Joséphine-Charlotte, des Membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat et de la Chambre des Députés, de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, et de nombreuses personnalités de la vie administrative et culturelle.

30 mai: A Luxembourg commence le XI<sup>e</sup> Congrès International de Médecine Sportive qui réunit 150 délégués représentant 21 pays. A la séance inaugurale, qui se tient en la salle des séances de la Chambre des Métiers, assistent M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, et M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

Le Mouvement fédéraliste jeune du Luxembourg tient à Luxembourg-Ville l'assemblée constitutive de « Jeune Europe ».

Le Luxembourg commémore la Fête Nationale de la Grande-Bretagne par un concert de musique anglaise donné à la Place d'Armes à Luxembourg-Ville par la musique de la Garde grand-ducale.

Au Cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm est commémoré le « Memorial Day ».